

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine (LOIRE-INFERIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES : Nantes 120.71 Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes : 10, Rue de Bel-Air Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

COMPTES CHEQUES-POSTAUX Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-87. Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-78.

La Semaine Sociale d'Angers propose aux Hommes d'Action des Conclusions pratiques

La Presse n'a pas attaché toute l'importance qu'elle méritait aux conclusions si précises et si pratiques adoptées par la Semaine Sociale d'Angers. Nous croyons utile de les reproduire ici, en recommandant tout particulièrement le programme d'action qui les termine.

CONCLUSIONS

L'objet de ces conclusions n'est pas tant de résumer ce qui a été dit durant ces six jours que d'orienter vers l'action nos communes études.

La Semaine Sociale d'Angers regarde l'Institution corporative comme nécessaire, aussi bien pour ordonner l'économie que pour assurer, dans la vie sociale, l'harmonie des classes et la collaboration de tous.

LES DEUX FONCTIONS DE L'INSTITUTION CORPORATIVE

1. Dans le domaine de la production et des échanges, elle régularise la vie économique et elle adapte produits et services, en quantité comme en qualité, aux besoins de la clientèle consommatrice; elle ouvre les débouchés convenables, assure la distribution rationnelle des biens de toute espèce.

2. En même temps, elle introduit la paix, qui est la tranquillité de l'ordre; à l'intérieur des professions; elle tempère les concurrences; elle substitue à la lutte des classes entre employeurs et employés un régime de hiérarchie professionnelle, qui assure à tous une juste représentation et d'effectives garanties; elle étend de proche en proche son action ordonnatrice aux relations de profession à profession et prépare ainsi la cohésion de toutes les branches de l'activité sur le plan de l'économie nationale.

NATURE ET FIN DE L'INSTITUTION CORPORATIVE

Quand nous disons que l'Institution corporative est un corps public, intermédiaire entre les entreprises privées et l'Etat, chargé de la gérance du bien commun au sein d'une profession, nous affirmons :

1. Que la Corporation est autre chose et plus qu'une association volontaire, où l'on entre, d'où l'on sort, comme on veut; il faut la comparer à la commune. Libre à chacun de choisir sa profession, sa résidence, mais nul ne peut se soustraire à l'autorité publique qui, soit dans la profession, soit dans la localité, a été instituée pour l'avantage et le service de tous.

2. Qu'elle laisse subsister les entreprises particulières, issues des libertés personnelles qui se sont mises en œuvre en vue d'un gain légitime. La corporation ne supprime ni les initiatives, ni les spontanéités, ni les émulations, ni les responsabilités diverses, liées à l'esprit d'entreprise.

3. Que la Corporation et l'Etat ne se confondent pas. Sans doute, à son origine, la Corporation reçoit de l'Etat une investiture légale; mais cependant, l'Etat agit ici moins comme créateur que comme arbitre, en face des solidarités dont le jeu s'entrecroise et appelle la constitution d'une autorité spéciale et apte à les régler selon l'ordre. L'Etat reconnaît cette autorité, lui remet les pouvoirs juridiques nécessaires; il la laisse, ensuite, user de ces pouvoirs, sans se substituer à elle, ni l'absorber.

La Corporation décharge l'Etat

qui, en l'absence de tout organe intermédiaire entre lui et les entreprises privées, a dû s'ingérer jusque dans les fonctions qui échappent, par leur objet purement corporatif, à l'emprise du pouvoir politique.

La Corporation est, comme tous les autres corps intermédiaires entre l'individu et l'Etat, subordonnée à celui-ci, qui use légitimement du pouvoir de contrôler et au besoin d'homologuer les actes de l'autorité corporative.

Aussi écartons-nous les vocables équivoques de corporatisme et d'Etat corporatif. La personne est appelée à s'épanouir dans la famille, dans la commune, dans la Corporation, dans la province, dans l'Etat, sans qu'aucune de ces collectivités puisse prétendre à une emprise totale, sur les rapports de l'individu avec ses semblables. La Corporation est reliée à l'Etat, reconne par lui, mais le bien spécial qu'elle procure est subordonné au bien plus général dont l'Etat a la garde.

4. Nous affirmons enfin que la Corporation a la charge d'un bien commun.

Lequel? Ce bien est commun d'abord à tous ceux qui, à un titre quelconque, déploient leur activité dans l'exercice d'une même profession. La concurrence sans frein est nuisible à tous. La concurrence réglée et loyale est profitable à tous; c'est à l'autorité corporative qu'il appartient d'en fixer les conditions.

La profession étant chargée d'un service social, auquel une clientèle consommatrice est intéressée et qui consiste à fournir à celle-ci des produits ou des services, suffisants en nombre et de bonne qualité, c'est la Corporation qui a mission d'assurer ce service social. Tel est l'autre aspect du bien commun dont elle a la charge.

Enfin, la profession apporte sa pierre à l'économie totale du pays et du monde. C'est un troisième aspect, élargi, du bien commun dont la Corporation reçoit la gérance.

On voit par là que la fonction dont elle est chargée n'est remplie que si elle se dépouille de tout particularisme outrancier, de tout « égoïsme collectif »; ce désordre morbide frapperait de stérilité l'Institution corporative et l'entraînerait aux plus fâcheux abus.

CONDITIONS A REMPLIR POUR QUE L'INSTITUTION CORPORATIVE SOIT SAINTE ET FECONDE

L'Institution corporative ne remplit sa fonction ordonnatrice qu'à certaines conditions qu'il importe de préciser.

Qui dit Corporation implique la constitution d'une autorité juridiquement apte à faire des règlements, à voter des lois, à administrer un patrimoine et des institutions diverses d'utilité corporatives.

Quels éléments faut-il faire entrer dans la structure de l'autorité corporative ?

1. Le bon sens commande d'éviter ici toute conception « a priori », tout plan purement idéologique. Dans l'ordre des faits, existent maints éléments qu'on peut appeler précorporatifs, en particulier les syndicats professionnels si divers, qui ont été, après l'ère purement individualiste, les gouvernements provisoires de sociétés professionnelles en mal d'organisation. Il convient, non de briser ces éléments précorporatifs sur lesquels repose présentement tout l'espoir de la corporation.

Il convient donc que tous les professionnels, catholiques ou non, qui entendent porter remède au désordre actuel, se rangent dans les syndicats, tant patronaux qu'ouvriers, amis de l'esprit chrétien de collaboration.

En fait, les progrès des organisations professionnelles chrétiennes ont été retardés, paralysés par l'individualisme, la passivité, les préjugés tenaces de ceux qui auraient dû participer activement à leur vie ou collaborer avec elles. Il est temps que ces déplorables errements prennent fin. Que la jeunesse, notamment, entre dans le mouvement, avec résolution et enthousiasme. On pourrait mieux déployer l'esprit de conquête et la volonté d'ordre qui l'anime, puisqu'il s'agit de préparer l'avènement par l'Institution corporative, d'une Economie ordonnée qui réparera les suites d'une crise sans précédent?

2. A cette tâche, toutes les autorités sociales, publiques et privées, civiles et religieuses, peuvent col-

laborer. Les membres des professions libérales, où subsistent de si heureuses survivances corporatives, sont tout spécialement préparés, par la pratique des vertus de l'Etat et le culte des nobles traditions professionnelles qui y régissent, à marquer, par des exemples vivants, l'excellence et la fécondité de l'Institution corporative.

3. Pour former les cadres de l'organisation corporative il est recommandé de créer, pour les diverses catégories, des centres d'initiation, à la fois juridique, économique et pratique, des Ecoles de dirigeants spécialisés.

4. Parce qu'il faut à l'Institution corporative, non seulement une structure juridique et des cadres solidement instruits, mais une âme, c'est-à-dire un esprit de justice et de charité sociale, il appartient à l'Action catholique de donner aux professionnels de diverses catégories l'aliment spirituel indispensable au développement ordonné de la vie corporative. L'Action catholique, en effet, par ses mouvements spécialisés, patrons, ouvriers, commerçants, ingénieurs, agriculteurs, marins, « forme ses membres à l'intelligence et à la pratique du devoir d'Etat qu'inclut en première ligne leurs obligations professionnelles ». (Lettre de S. Em. le Cardinal Pacelli, au Président des Semaines Sociales de France).

C'est par la pratique du devoir d'Etat que les chefs et les membres des diverses corporations demeurent unis : « La différence des talents est compensée par la communauté des vertus ».

A PROPOS DES DECRETS-LOIS

La position de la C.F.T.C.

En face des courants d'opinion déterminés par la promulgation des décrets-lois tendant à rétablir l'équilibre financier, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens juge nécessaire de marquer son attitude.

Rappelant que les syndicats chrétiens sont toujours prêts, pour la défense des intérêts communs, à pratiquer des ententes momentanées avec les groupements de toutes tendances, la C. F. T. C. appuiera énergiquement les revendications de ses fédérations le plus directement en cause : fonctionnaires, postiers, cheminots, pour un rajustement qui sauvegarde le minimum vital de salaire et tiennent compte des légitimes besoins familiaux.

Considérant cependant qu'un effort vigoureux a été entrepris par les pouvoirs publics pour amener la baisse du coût de la vie, la C. F. T. C. apportera à cette tentative, qui peut avoir d'utiles résultats pour l'ensemble des travailleurs et même pour le pays tout entier, le concours de son active sympathie.

Estimant néanmoins que des expédients et des palliatifs ne peuvent suffire, la C. F. T. C. poursuivra sans désemparer auprès de l'opinion, du parlement et des pouvoirs publics la réalisation du programme précis d'organisation économique et de progrès social élaboré par ses deux derniers congrès.

Elle affirme une fois de plus sa volonté de maintenir l'action syndicale sur le terrain qui lui est assigné par la législation française en évitant toute confusion avec d'autres formes d'activité et de responsabilité.

Les protestations des Syndicats Professionnels des Cheminots (C.F.T.C.)

La Fédération des Syndicats professionnels des Cheminots de France (C.F.T.C.), vivement émue par les décrets-lois du 17 juillet, proteste énergiquement :

— contre l'atteinte portée au salaire vital ;

— contre la baisse des indemnités de charges de famille qui fera peser d'autant plus gravement les sacrifices imposés que les foyers seront peuplés ;

— proteste enfin contre la suppression des indemnités de résidence aux femmes mariées à des fonctionnaires ou cheminots, mesure qui ne tient aucun compte de ce que l'indemnité de résidence a été créée pour servir de correctif aux différences du coût de la vie dans les différentes agglomérations.

La Fédération des Syndicats professionnels des Cheminots de France (C. F. T. C.) renouvelle sa vive protestation contre les décrets-lois du 16 juillet, qui at-

teignent les membres des professions libérales, où subsistent de si heureuses survivances corporatives, sont tout spécialement préparés, par la pratique des vertus de l'Etat et le culte des nobles traditions professionnelles qui y régissent, à marquer, par des exemples vivants, l'excellence et la fécondité de l'Institution corporative.

3. Pour former les cadres de l'organisation corporative il est recommandé de créer, pour les diverses catégories, des centres d'initiation, à la fois juridique, économique et pratique, des Ecoles de dirigeants spécialisés.

4. Parce qu'il faut à l'Institution corporative, non seulement une structure juridique et des cadres solidement instruits, mais une âme, c'est-à-dire un esprit de justice et de charité sociale, il appartient à l'Action catholique de donner aux professionnels de diverses catégories l'aliment spirituel indispensable au développement ordonné de la vie corporative. L'Action catholique, en effet, par ses mouvements spécialisés, patrons, ouvriers, commerçants, ingénieurs, agriculteurs, marins, « forme ses membres à l'intelligence et à la pratique du devoir d'Etat qu'inclut en première ligne leurs obligations professionnelles ». (Lettre de S. Em. le Cardinal Pacelli, au Président des Semaines Sociales de France).

C'est par la pratique du devoir d'Etat que les chefs et les membres des diverses corporations demeurent unis : « La différence des talents est compensée par la communauté des vertus ».



A la Semaine Sociale d'Angers : groupe de Cettécistes et d'amis de la C. F. T. C.

gnet plus particulièrement les petits salariés, les cheminots pères de famille, les grands mutilés et les anciens combattants, les agents du réseau A.-L., les petits pensionnés.

Elle constate que les victimes de la crise sont plus frappées que les véritables responsables du désordre actuel.

Elle dénonce le scandale des abus maintenus, de certains privilèges consolidés et, plus particulièrement dans les chemins de fer, des dépenses somptuaires, des impôts excessifs et de l'absence de toute disposition efficace susceptible d'assouplir l'exploitation du premier des services publics. Jusqu'à ce que des réformes profondes aient rendu à l'usager, au contribuable, au personnel, en même temps qu'à l'Etat, leur contrôle effectif, elle affirme qu'aucune mesure n'opérera le redressement nécessaire, les diminutions de salaires moins que tout autre.

A cet égard, elle rappelle que les dépenses de personnel dans les chemins de fer ont déjà été réduites d'un milliard et demi et que, pour sa part, elle a préparé un programme d'économie d'un rendement équivalent sur les autres dépenses.

Elle souligne à nouveau que la réduction de traitements déjà amoindris aura pour effet certain de restreindre la consommation et, par elle, d'atteindre les commerçants, les paysans, les industriels et donc à nouveau le budget de l'Etat.

Ce n'est que par des réformes radicales et une action sur les causes de la crise et non pas sur ses effets qu'il sera possible de remédier aux misères des travailleurs et de toutes les classes de la nation.

Autant la Fédération est décidée à coopérer, en accord avec la C. F. T. C., à un plan constructif de rénovation économique, autant elle s'opposera à des mesures injustes, qui ne font qu'ajourner la véritable solution des difficultés du pays.

Audience ministérielle

M. L.-O. Frossard, Ministre du Travail, a reçu une délégation de la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés.

Après avoir rappelé les heureux résultats de bons rapports constamment entretenus par la Fédération avec les représentants des Pouvoirs Publics, M. Marcel Poinbœuf, Secrétaire Général, a attiré l'attention de M. Frossard sur quelques questions d'une particulière actualité, sans préjudice de beaucoup d'autres sur lesquelles il y aura lieu de revenir dans la suite.

Il convient, en effet, de marquer l'autorité qui revient aux syndicats en matière de mise en œuvre d'application des lois sociales, d'étendre l'application de la loi de 3 heures aux commerces de détail de toutes les villes de France sans exception et de faire que les employés cessent d'être traités en travailleurs de seconde zone, notamment en ce qui concerne la suppression des heures de dérogation pour surcroît extraordinaire de travail et le bénéfice des allocations familiales.

La délégation a remercié le Ministre d'avoir obtenu de la Chambre le vote du statut professionnel des Voyageurs et Représentants et lui a demandé de bien vouloir parachever son œuvre en intervenant dans le même sens auprès du Sénat.

M. L.-O. Frossard a nettement marqué sa sympathie aux désirs exprimés par la délégation et a, d'ores et déjà, indiqué quelques éléments de solution.

Après la Grève de Millau

Il nous faut, avant de procéder à certaines mises au point rendues nécessaires par les déclarations tendancieuses de la presse socialiste et communiste, revenir un peu sur l'origine et l'évolution de la grève de la ganterie de Millau.

Rappelons, sommairement, que les conditions du travail étaient réglées, à Millau, avant le conflit, par un contrat collectif signé par le Syndicat de la C. G. T. et la Chambre patronale. Brusquement, le 17 décembre 1934, la commission patronale des salaires faisait connaître aux trois organisations ouvrières : C. G. T., C. G. T. U. et C. F. T. C., son intention de procéder à une révision des tarifs qui allait entraîner une diminution de salaires allant de 25 à 33 %.

Aucune des trois organisations ne pouvait accepter cette décision; cependant le syndicat chrétien, fort des études auxquelles il s'était livré, finissait par accepter la situation de l'industrie locale lui semblait autoriser un remaniement des tarifs, étant entendu que ce remaniement ferait l'objet non d'une décision unilatérale des patrons, mais de discussions en commission mixte.

Son point de vue ne put prévaloir auprès des deux autres syndicats et, de leur côté, les patrons, malgré les études chiffrées qui leur furent présentées par le syndicat chrétien, maintinrent intégralement leur décision.

La grève fut donc déclenchée, fin décembre, et elle engloba tous les travailleurs. La direction du conflit, contrairement au désir du syndicat chrétien qui souhaitait la constitution d'un cartel intersyndical fut confiée à un comité de grève dans lequel, selon la coutume, entrèrent de nombreux non-syndiqués, et qui se trouvait sous la domination de la C. G. T. U. Dans ces conditions, le syndicat chrétien, tout en se déclarant publiquement solidaire du mouvement, déclina toute responsabilité pour la conduite de celui-ci.

Il ne resta pas pour autant, inactif et, en particulier, il mit sur pied des services d'entraide pratique, particulièrement utiles. Il ne manqua aucune occasion de préciser sa position favorable à des contacts entre les représentants qualifiés — et non les irresponsables du comité de grève — des patrons et des travailleurs. L'opinion publique, et cela il faut le dire pour répondre aux allégations de certains, épousa la thèse du syndicat chrétien dont les effectifs s'accroissent dans de telles proportions qu'il groupait bientôt un effectif de syndiqués cotisants nettement supérieur à celui des deux autres organisations réunies.

Après quatre mois de grève, cependant aucune solution n'apparaissait : Chambre patronale et Comité de grève restaient sur leurs positions intransigeantes; personne ne voulait prendre l'initiative d'un geste susceptible de dirimer un conflit dont les travailleurs supportaient les conséquences de plus en plus pénibles.

Ce geste, le syndicat chrétien osa le faire, le 20 avril, en demandant à la Chambre patronale de lui donner connaissance de ses dernières propositions. Dès que la réponse patronale fut entre les mains du syndicat chrétien, elle fut communiquée au Comité de grève dans l'espoir qu'une étude commune pourrait avoir lieu.

Les groupements cégétiste et unitaire répondirent par une violente campagne d'insultes et de calomnies; le syndicat chrétien était

traité de « jaune » et de « briseur de grève ». Malgré cela, il réitéra — nouvelle preuve de loyauté — son offre de constitution d'un cartel intersyndical dirigé par les représentants mandatés des trois organisations; ce qui fut, une nouvelle fois, refusé.

Dans ces conditions, le syndicat chrétien fort de ses 800 adhérents, décida de prendre ses responsabilités et il formula des contre-propositions, réclamant l'augmentation du tarif, pour les hommes de 27 francs à 30 francs et, pour les femmes, de 13 fr. 50 à 15 francs. La Chambre patronale, en réponse, proposa 28 francs et 14 francs... ce qui présentait, sans doute une notable différence avec les décisions qui avaient causé la grève, mais faisait, tout de même, ressortir une sensible baisse de salaires. Toutefois, élément important, la Chambre patronale, non seulement admettait la signature d'un nouveau contrat, mais encore acceptait le principe d'une commission mixte.

Le Syndicat chrétien soucieux de respecter le désir de la majorité, comme il l'avait fait lors du déclenchement de la grève, organisa un référendum, au bulletin secret. Sur 3.800 grévistes, 2.223 prirent part au vote, en dépit du veto opposé par le comité d'egrève : 2.194 votèrent pour la reprise du travail et seulement 25 contre. De son côté, le comité de grève avait également procédé à un référendum; malgré ses efforts et la pression exercée sur les votants; bulletin ouvert, délivrance des secours contre la remise des bulletins, etc... les chiffres des votants atteignirent 1.733 : 1.701 maintenant leur confiance au Comité de grève, 14 votants et 18 bulletins étant nuls.

L'épreuve était concluante; la majorité des ouvriers, votant en toute indépendance, souhaitait reprendre le travail. Dès lors le syndicat chrétien, dont l'influence se trouve soulignée par le fait que son référendum avait réuni 500 votants de plus que celui du Comité de grève, décida la reprise du travail pour le 7 mai et, en fait, 2.200 ouvriers et ouvrières se présentèrent ce jour-là aux usines, chiffre qui s'éleva rapidement à 3.000.

Encore une fois le Comité de grève avait tout mis en œuvre — en collaboration avec la poignée d'agitateurs professionnels fraîchement débarqués à Millau pour préparer et le 1^{er} mai et les élections municipales — pour faire échec à la rentrée. Il tenta, n'obtenant pas à sacrifier ceux qui lui faisaient confiance, de sauver les apparences en déclarant que la grève continuait, mais le patronat se refusait désormais de traiter avec lui.

La grève de Millau ne saurait être revendiquée comme une victoire ouvrière; cependant, la constitution d'une commission mixte au sein de laquelle représentants des travailleurs et des patrons se rencontrèrent pour discuter de leur intérêt, nous permet d'espérer que l'on ne reverra plus de si tôt un conflit dont la vieille industrie locale a bien failli mourir.

Maurice BOUDALOUX.

Vous qui avez des Vacances PROFITEZ-EN pour faire un séjour à la MI-COTIERE par OUDON (Loire-Inf.)



A la Semaine Sociale d'Angers : échange de vues, sous les ombrages, entre deux cours. — On reconnaît, de gauche à droite : M. l'abbé Belleil et Bellevaire (Nantes), Torcq (Nord), Poinbœuf (Paris), Broutin (Nord), Fleury (Tréglazé).

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

ILLE-ET-VILAINE

Nécrologie

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort d'un de nos bons amis, l'abbé Laize, recteur de Pacé (Ille-et-Vilaine).

Abonné de la première heure à nos publications, il ne cessa de nous soutenir de ses encouragements et d'appeler les bénédictions du Ciel sur notre action.

A Rennes, son souvenir reste inséparable de celui de l'abbé Huet. Leurs noms resteront gravés au cœur des travailleurs rennais, qui ont tant profité de leur expérience et de leur dévouement.

Nous renouvelons au R. P. Laize et à la famille du vénéré défunt l'expression de notre respectueuse sympathie et de nos plus vives et chrétiennes condoléances.

RENNES

SYNDICATS PROFESSIONNELS FEMININS DU GRIFFON

Entre nous

Mlle Berthe Legendre a épousé M. Pierre Chollet (2 juillet).

Mlle Yvette Coppin a épousé M. Eugène Rolland (17 juillet).

Mlle Jeanne Masson a épousé M. Adolphe Meslé (29 juillet).

Mlle Anne Le Coz a épousé M. Armand Le Tulzo (5 août).

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Cours Professionnels

PALMARES DE L'ANNEE SCOLAIRE 1934-1935

Dactylographie supérieur 600 mots : 3/3. — S. Daniel (médaillon), E. Labbé, O. Le Roux.

Dactylographie professionnel 800 mots : 1/2. — Paulette Legonin (médaillon).

Sténo-Dactylographie 100 - 125 mots : 14/15. — J. Bégaud, B. Chausée, P. Duault, H. Garel, C. Leclair, D. Leloi, J. Le Strat, B. Morice, J. Natral, P. Pichon, M. Roussel, M. Savary (médaillon), Y. Tybalan, M. Villeneuve.

Comptabilité Ire année : 21/26. — Mlle O. Louis, H. Ellouët, H. Le Personnic, L. Paoli, M. Ferchat, R. Moutreux, H. Chidou, H. Perrin, S. Sorin, Sim. Ermel, A. Chauvel, M. Collet, Y. Fontaine, M. Reussard, S. Rosais, J. Laizé, G. Blandin, S. Vastol, G. Henry, P. Naigeon, M. de Bizien.

Comptabilité 2e année : 20/21. — Mlle J. Houé, M. Josset, Y. Rueland, Y. Pinsault, M. Lemoine, L. Tournier, E. Labbé, M. Cadoret, Y. Fiquenel, E. Gourmelon, J. Nogues, M. Geoffroy, L. Corbinau, D. Martin, D. Fleury, O. Barbier, E. Duponts, L. Gautronneau, R. Bazin, G. Alix (huitième).

SOCIÉTÉ DE COMPTABILITÉ DE FRANCE

4e année (femmes de livres)

Candidates admises à l'écrit :

12/12. — Mlle André Odette, Aubrée Marie, Decq Marie-Louise, Di-Stéfano Marie-Louise, Gaudin Yvonne, Garel Simone, Le Brunant André, Maré Louise, Perrault Anne, Pichouron Louise, Thébaud Simone, Sainton Yvonne. — Admissible antérieurement à l'écrit : Mlle Rissel Marguerite.

Admises définitivement : 10/13. — Mlle André Odette, Aubrée Marie, Decq Marie-Louise, Di-Stéfano Louise, Gaudin Yvonne, Garel Simone, Le Brunant André, Maré Louise, Sainton Yvonne.

DIPLOME DE COMPTABLE (5e année)

Candidates admises à l'écrit : 2/2. — Mlle Hurault Marg., Milan Louise.

Admise définitivement : 1/2. — Mlle Milan Louise.

RESULTATS OBTENUS AUX EXAMENS OFFICIELS

Diplômes d'Etat

Brevet professionnel de Secrétaire sténo-dactylographe : 2/2. — Mlle Aubrée Marie, n° 1 ; Mlle Le Corguillé Jeanne, n° 2.

Certificat d'aptitude professionnelle sténo-dactylographe : 17/17 reçus, 4 ment. T. B., 13 ment. B. — Mlle M. Savary (n° 1), T. B. ; J. Bégaud, T. B. ; P. Duault, T. B. ; A. Poirier, T. B. ; Denise Bodin, B. ; B. Chausée, B. ; Y. Gangourdo, B. ; H. Garel, B. ; C. Leclair, B. ; D. Leloi, B. ; J. Le Strat, B. ; D. Marchand, B. ; B. Morice, B. ; L. Pichon, B. ; M. Roussel, B. ; Y. Tybalan, B. ; M. Villeneuve, B.

Certificat d'aptitude professionnelle de comptabilité : 15/24. 3 M. B. — Par ordre de mérite : Mlle M. Marquet, M. B. ; Y. Montambault, M. B. ; M. Aubrée, M. B. ; A. Poirier, M. Th. Bellanger, M. Savary, Y. Sainton, P. Duault, F. Perron, A. Richard, J. Bégaud, D. Leloi, B. Morice, J. Le Strat, G. Guillon.

Certificat d'aptitude professionnelle de couture : 6/6. 3 Ment. T. B., 3 M. B. — Mlle E. Le Moine (n° 1), T. B. ; H. Guignard, T. B. ; A. Lehard, T. B. ; O. Brulé, M. B. ; F. Louis, B. ; S. Viel, B.

Certificat d'aptitude professionnelle de lingère : 4/4. 1 Ment. T. B., 2 M. B. — Mlle Dhér Elisabeth (n° 1), T. B. ; Busnel André, B. ; Busnel Suzanne, B. ; Antoinette Caradeuc.

Certificat d'aptitude professionnelle des Arts Ménagers : 3/3. — Mlle M. Goupil, Yv. Guérin, Yv. Gambier.

PLACEMENTS

effectués au cours de l'année 1934-35

Mlle Jeanne Rio, Jeanne Natral, Odette Piron, Emilienne Gourmelon, Marcelle Hervais, Simone Serinet, Louise Fournier, Maria Perdiel, Jeanne Nogues, Mme Hubert, Mme Renaudin, Denise Corvaissier, Jeanne Le Canelle, Berthe Beclévière, Marie Chenu, Albertine Mailloc, Jeanne Houé, Mme Cossin, Yvonne Montambault, Clémentine Lefeuvre, Bernadette Garnier, Denise Olivier, Bernadette Pomnier, Denise Leloi, Louise Milan, Marie Dolédec, Denise Martin, Agnès Gaillard, Denise Marchand, Marie-Th. Gourdin, Yvette Gangourdo, Anaïs Poirier, Mme Callippe, Marg. Roger, Anne Richard, Francine Burlot, Paulette Frattini.

Mme Bodin, Henriette Ellouët, Marg. Callais, Bernadette Chausée, Denise Marchand, Jeanne Le Strat, Geneviève Hugué, Suzanne Reverdy, Yvette Tybalan, Mme Grégoire. Les inscriptions aux cours du soir seront prises à partir du 15 septembre.

La rentrée est fixée au lundi 2 septembre, à 8 heures du matin.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

Malgré la période des vacances, le Syndicat maintient ses permanences spéciales, ouvertes le mardi et le vendredi de chaque semaine, de 18 heures à 19 heures 30.

Le Trésorier se tiendra à la disposition des adhérents pour leur faciliter le paiement des cotisations.

Le Secrétaire continuera d'être l'agent de liaison entre les membres du Syndicat et les différents services auxquels ceux-ci désiraient faire appel.

Enfin, chaque jour, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, nos camarades trouveront au Siège du Syndicat, tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin, notamment en ce qui concerne les demandes et offres d'emplois, les conseils juridiques et les achats en commun.

DANS LE BATIMENT

Préapprentissage

Le samedi 13 juillet, nous avons assisté à la distribution des prix de l'Atelier-Ecole de Préapprentissage, fondée en 1920 par la Section d'Ille-et-Vilaine du Comité des Arts Appliqués.

Nous nous sommes rendu compte, par l'exposition des travaux des élèves, des qualités sérieuses de l'enseignement donné.

Ce sont véritablement de bons ouvriers qui sont formés à cette Ecole, et notre Union locale ne peut qu'encourager les jeunes gens qui se destinent à une profession du Bâtiment à s'y faire inscrire.

L'emploi du temps est réglementé comme suit : 5 heures de travail manuel ; 1 h. 30 d'enseignement général, comportant la technologie du métier ; 2 heures de dessin.

Le samedi comporte le congé de l'après-midi et des vacances sont octroyées aux élèves, au premier de l'an, à Pâques et aux grandes vacances.

Trois ateliers sont actuellement complètement installés : l'atelier du « bois » donne les premières notions de menuiserie, charpente et ébénisterie ; l'atelier du « fer » enseigne la serrurerie, la forge, la ferronnerie d'art ; l'atelier de zinguerie et de plomberie : pour la zinguerie, le travail du tube, la ferblanterie et la cuivrierie.

Les inscriptions seront reçues tous les jours, à l'Ecole, 14, rue d'Echançai, à Rennes, à partir du 26 août prochain ; le matin, de 10 heures à midi ; le soir, de 17 heures à 19 heures ; le samedi 31 août, tout l'après-midi.

Les élèves s'engagent à suivre les cours de l'Ecole pour une durée de 2 ans, et de plus à passer leur 3e année d'apprentissage chez un patron tout en suivant les cours quotidiens de dessin à l'Ecole.

Cours professionnels du soir

2, rue Saint-Yves, RENNES

Résultats des examens de fin d'année des cours de comptabilité organisés par l'Union locale des Syndicats de Rennes, en collaboration avec l'Association Amicale des Anciens élèves des Ecoles libres.

Certificat d'aptitude professionnelle (commis de comptabilité) : 4 présentés, 2 reçus. — Joubert Alexandre, 1er avec mention bien ; Jarnet. — Certificat de teneur de livres (S. C. F.). — Reçu définitivement : Le-marchand Jean ; reçu à l'écrit : Geoffard Marcel, Leocq Guy.

Diplôme de comptable (S. C. F.). — Reçu définitivement : Rouyer Yves ; reçu à l'écrit : Dufouil Jean.

A l'occasion de ce palmarès, nous tenons à remercier bien sincèrement nos camarades qui se dévouent comme professeurs à nos cours du soir et nous tenons à féliciter tout particulièrement notre camarade Gauthier qui, tout en donnant ses cours, a préparé son examen au Diplôme de Comptable (S. C. F.) où il a été reçu définitivement deuxième.

CHEZ LES CHEMINOTS

Répondant à l'appel des diverses organisations nationales : C. G. T., C. G. T. U., C. F. T. C., Cadres, 2.000 cheminots se trouvaient réunis le 1er août, à la Maison du Peuple de Rennes, pour protester contre les Décrets-lois.

Divers orateurs prirent la parole : Quet, pour les Cadres ; Salmon, pour la C. F. T. C. ; Lutgen, pour la C. G. T. U. ; et Rambaud, pour la C. G. T.

Tous s'accordèrent pour stigmatiser les mesures prises pour abaisser les salaires, mesures qui constituent par elles-mêmes de véritables vols et notre camarade Salmon s'attacha plus spécialement à démontrer que ces décrets-lois étaient anti-sociaux, anti-économiques et illégaux.

Il fit en terminant un pressant appel en faveur du cartel interdépartemental qui vient d'être constitué et qui seul permettra de résister victorieusement aux mesures dictatoriales prises contre les travailleurs.

A l'issue de cette réunion, l'ordre du jour ci-après fut voté par l'Assemblée :

« Les Cheminots de Rennes, réunis le 1er août, après avoir entendu les orateurs des diverses organisations syndicales nationales sur la situation créée par l'application des décrets-lois.

« Élevés la protestation la plus véhémement et la plus indignée contre des mesures de régression sociale qui, atteignant des millions d'êtres humains, ne peuvent pas être un palliatif à la crise actuelle mais, au contraire, ne peuvent qu'en provoquer l'aggravation.

« Les Cheminots rappellent que les

pléer le geste, la suppression du centimètre-minute, car sans cela rien de bien sérieux ne sera fait, et nous verrons toujours le truquage des prix se produire, vu que le centimétrage ne peut et ne pourra jamais faire un prix véritable dans le travail fantaisiste, où la difficulté prend tant de temps dans le travail.

Continuons donc notre action jusqu'au jour où les piqueuses pourront enfin vivre convenablement de leur métier et gagner leur vie.

G. LECOMTE.

Fête champêtre des Syndicats et des Coopératives

Notre fête populaire et familiale, continuant sa tradition, se tenait comme les années précédentes dans le beau site de Saint-François.

Le début de cette journée fut consacré aux défunts des œuvres sociales. Une messe matinale fut dite à leur intention à Notre-Dame de Bonabry. Puis tous les pêcheurs, prenant la direction de Saint-François, se retrouvaient, au nombre de 150, alignés sur les bords de l'étang.

Le cadre enchanteur, le zéphyr caressant, le sourire du soleil taient sur les visages un certain air de fête. Se laissant entraîner par cette douce ambiance, le groupe de nos charmantes Jocistes révéilla les échos par un très joli chant et préluda la fête, et ce fut le coup de fusil donnant le signal du concours.

L'on dit : « Le malheur des uns fait le bonheur des autres », c'est ainsi que les heureux gagnants, ayant sorti le plus grand nombre de poissons, se partagèrent les premiers prix. M. Augrain, premier des hommes, gagna un bel objet d'art en bronze ; le deuxième, M. Delamarque, la lampe électrique, don gracieux de M. le Maire de Fougères. Le premier des dames revint à Mlle Delamarque, qui s'attribua les deux statuettes en bronze, et le deuxième à Mlle Pigeon qui, en plus de son prix, obtint une gratification pour le plus gros poisson.

Après ce concours, un dîner réunissait au restaurant un groupe nombreux de convives, présidé par l'aumônier de nos œuvres sociales, M. l'abbé Simonneau qui sut, dans une improvisation agréable, offrir les remerciements et encouragements aux organisateurs tout en invitant les différents groupes sociaux à continuer leur action bienfaisante et unir leurs efforts pour le bien général. Après cette allocution, les chants commencèrent, ravivant la gaieté et le temps passa vite.

Après ce dîner fraternel commença la série des jeux et courses populaires (course des adultes, course des vétérans, course aux œufs, ou les dames et les demoiselles excellent ; courses des fillettes, des bambins). A tous les gagnants, il fut distribué de nombreux prix. Ces jeux, pleins d'entrain, très goûtés du public, obtinrent un grand succès.

Après ces jeux, la fête se corsa

FOUGERES

Satisfaction

C'est avec grande satisfaction que nous enregistrons l'appel du Syndicat Cégétiste en faveur des piqueuses et remplieses de la place.

Jamais préoccupation ne fut plus légitime et notre Syndicat est fier d'avoir milité depuis longtemps pour obtenir à celles-ci un prix plus juste et mieux en rapport avec les difficultés de leurs métiers. Nous ne pouvons donc que féliciter le syndicat confédéré de venir renforcer notre action, et nous espérons que les patrons comprendront, eux aussi, la grande nécessité d'intéresser les ouvrières piqueuses par un salaire mieux rétribué. Trois francs de l'heure, certes, c'est le moins que l'on puisse demander pour elles ; mais pour ne pas faire de surcroît, arrêtons-nous à ce prix ; demandons aussi, cela est nécessaire pour com-

mission du travail de la Chambre. Après discussion du rapport financier et du rapport moral, le congrès a élu le bureau fédéral pour l'année 1935-1936.

Le repas de midi a été pris au restaurant coopératif du syndicat des employés. A 14 heures, avait lieu la reprise des travaux du congrès.

Un certain nombre de communications ont été faites par les différentes régions textiles : Nord, Alsace, Sud-Est, Midi, Ouest. Ces communications portaient notamment sur les problèmes du recrutement syndical et de l'action professionnelle. Elles furent l'objet de larges débats.

En fin de séance, un vœu a été adopté en faveur de la suppression de la double équipe.

L'Assemblée générale de l'Association syndicale professionnelle des Fonctionnaires

L'Association Syndicale Professionnelle des Fonctionnaires (C. F. T. C.) a tenu son Assemblée Générale le lundi 3 juin, au 5 de la rue Cadet, sous la présidence de M. Mennelet.

Au début de la séance, lecture a été faite d'une motion résumant la position de l'A.S.P.F., en face de la situation actuelle.

Dans un rapport très détaillé, le Secrétaire relata l'activité syndicale durant l'année écoulée et fit ressortir l'intéressante progression du mouvement. Il appuya sur la nécessité de constituer des syndicats propres à chaque catégorie de fonctionnaires et entrevit des réalisations prochaines.

La nécessité d'une propagande intensive fut mise en relief, trop de personnes ignorant encore l'existence du mouvement syndical chrétien chez les fonctionnaires.

Après délibération, les conclusions de l'Enquête sur le Salaire Familial furent dégagées et le principe de la création d'une Société de Secours Mutuels spéciale aux fonctionnaires fut adopté.

M. Mennelet tira les conclusions de cette intéressante réunion et tint à retenir la sympathie que porte la C.F.T.C. au jeune mouvement de fonctionnaires dont l'action devra être, sans doute, opiniâtre et persévérante, mais s'annonce déjà pleine de promesses pour le développement du syndicalisme chrétien.

A la suite de ces considérations, l'A.S.P.F. estime donc qu'il y a lieu d'obtenir :

Un Traitement de Base qui soit un salaire « minimum vital », suffisant pour permettre aux jeunes fonctionnaires de fonder un foyer.

Un Salaire Familial ou Familial qui tienne compte de la présence de la mère au foyer et soit calculé de telle sorte qu'il rende possible cette présence.

Pour parvenir à ces résultats, différentes modalités peuvent et doivent être envisagées :

Primes de natalité (prêts d'honneur consentis par l'Administration lorsque la jeune épouse reste au foyer).

Prime à la naissance.

Majoration des charges de famille tenant compte de la présence de la mère au foyer.

Retraite proportionnelle à jouissance immédiate pour les femmes mariées.

Droit effectif de réintégration pour les femmes ex-fonctionnaires

Elle reconnaît volontiers que l'Etat, notamment par l'application des indemnités pour charges de famille, a déjà fait un pas dans la voie du salaire familial.

Mais, en face des besoins réels de la famille, cet effort reste bien insuffisant.

Elle affirme donc qu'il est urgent pour l'Etat, chargé de promouvoir le bien commun, de procéder aux réformes nécessaires.

Bien que la crise économique actuelle ne permette pas une réalisation rapide des propositions ci-dessus, il importe cependant d'agir pour que l'on institue au plus tôt un Salaire Juste et Familial et pour que, par une organisation appropriée, le fonctionnaire soit couvert à l'occasion des divers risques familiaux.

A la suite de ces considérations, l'A.S.P.F. estime donc qu'il y a lieu d'obtenir :

Un Traitement de Base qui soit un salaire « minimum vital », suffisant pour permettre aux jeunes fonctionnaires de fonder un foyer.

Un Salaire Familial ou Familial qui tienne compte de la présence de la mère au foyer et soit calculé de telle sorte qu'il rende possible cette présence.

Pour parvenir à ces résultats, différentes modalités peuvent et doivent être envisagées :

Primes de natalité (prêts d'honneur consentis par l'Administration lorsque la jeune épouse reste au foyer).

Prime à la naissance.

Majoration des charges de famille tenant compte de la présence de la mère au foyer.

Retraite proportionnelle à jouissance immédiate pour les femmes mariées.

Droit effectif de réintégration pour les femmes ex-fonctionnaires

Elle reconnaît volontiers que l'Etat, notamment par l'application des indemnités pour charges de famille, a déjà fait un pas dans la voie du salaire familial.

Mais, en face des besoins réels de la famille, cet effort reste bien insuffisant.

Elle affirme donc qu'il est urgent pour l'Etat, chargé de promouvoir le bien commun, de procéder aux réformes nécessaires.

Bien que la crise économique actuelle ne permette pas une réalisation rapide des propositions ci-dessus, il importe cependant d'agir pour que l'on institue au plus tôt un Salaire Juste et Familial et pour que, par une organisation appropriée, le fonctionnaire soit couvert à l'occasion des divers risques familiaux.

A la suite de ces considérations, l'A.S.P.F. estime donc qu'il y a lieu d'obtenir :

Un Traitement de Base qui soit un salaire « minimum vital », suffisant pour permettre aux jeunes fonctionnaires de fonder un foyer.

Un Salaire Familial ou Familial qui tienne compte de la présence de la mère au foyer et soit calculé de telle sorte qu'il rende possible cette présence.

Pour parvenir à ces résultats, différentes modalités peuvent et doivent être envisagées :

Primes de natalité (prêts d'honneur consentis par l'Administration lorsque la jeune épouse reste au foyer).

Prime à la naissance.

Majoration des charges de famille tenant compte de la présence de la mère au foyer.

Retraite proportionnelle à jouissance immédiate pour les femmes mariées.

Droit effectif de réintégration pour les femmes ex-fonctionnaires

Elle reconnaît volontiers que l'Etat, notamment par l'application des indemnités pour charges de famille, a déjà fait un pas dans la voie du salaire familial.

Mais, en face des besoins réels de la famille, cet effort reste bien insuffisant.

Elle affirme donc qu'il est urgent pour l'Etat, chargé de promouvoir le bien commun, de procéder aux réformes nécessaires.

Bien que la crise économique actuelle ne permette pas une réalisation rapide des propositions ci-dessus, il importe cependant d'agir pour que l'on institue au plus tôt un Salaire Juste et Familial et pour que, par une organisation appropriée, le fonctionnaire soit couvert à l'occasion des divers risques familiaux.

A la suite de ces considérations, l'A.S.P.F. estime donc qu'il y a lieu d'obtenir :

Un Traitement de Base qui soit un salaire « minimum vital », suffisant pour permettre aux jeunes fonctionnaires de fonder un foyer.

Un Salaire Familial ou Familial qui tienne compte de la présence de la mère au foyer et soit calculé de telle sorte qu'il rende possible cette présence.

Pour parvenir à ces résultats, différentes modalités peuvent et doivent être envisagées :

Primes de natalité (prêts d'honneur consentis par l'Administration lorsque la jeune épouse reste au foyer).

Prime à la naissance.

Majoration des charges de famille tenant compte de la présence de la mère au foyer.

Retraite proportionnelle à jouissance immédiate pour les femmes mariées.

Droit effectif de réintégration pour les femmes ex-fonctionnaires

Elle reconnaît volontiers que l'Etat, notamment par l'application des indemnités pour charges de famille, a déjà fait un pas dans la voie du salaire familial.

Mais, en face des besoins réels de la famille, cet effort reste bien insuffisant.

Elle affirme donc qu'il est urgent pour l'Etat, chargé de promouvoir le bien commun, de procéder aux réformes nécessaires.

Bien que la crise économique actuelle ne permette pas une réalisation rapide des propositions ci-dessus, il importe cependant d'agir pour que l'on institue au plus tôt un Salaire Juste et Familial et pour que, par une organisation appropriée, le fonctionnaire soit couvert à l'occasion des divers risques familiaux.

A la suite de ces considérations, l'A.S.P.F. estime donc qu'il y a lieu d'obtenir :

devenue veuves.

Etc...

Enfin, la Coordination du Régime des Assurances Sociales et de celui des Fonctionnaires, ainsi que la création d'un organisme autonome géré par les intéressés sous le contrôle de l'Etat et qui pourrait constituer caisse de retraites et d'assurances.

Le pèlerin anglais et la bouteille de champagne

Est-ce M. de Poncheville, l'auteur de *Collines de Rome*, qui après Péguy en donna l'élan ? La tradition des pèlerinages à pied est reprise.

Elle nous vaut un récit, plein d'humour et de dévotion, *Le Voyageur de Notre-Dame*, dans lequel un pèlerin anglais nous raconte comment il alla à Lourdes, M. Charles Grolleau, qui l'a traduit avec beaucoup d'art, y a laissé quelque passages d'un charme naïf.

Ainsi, notre Anglais moyen dit qu'au sortir d'une maison où on l'avait fait s'asseoir et dîner, un domestique mit dans son bissac une bouteille de champagne. Je n'en sus pas le goût, ajoute-t-il.

« La vérité est que, sans tire-bouchon, je n'ai pu trouver le moyen de goûter ce vin sans briser le verre, si bien que je l'ai laissée sur le bord de la route. Comment les pèlerins du moyen âge s'arrangeaient-ils, je l'ignore. Dans les vieux manuscrits on ne parle pas une seule fois de tire-bouchon. »

Et encore moins de champagne... S'ils en avaient eu, les pèlerins du moyen âge se fussent-ils préoccupés d'un tire-bouchon ? Peut-on être assez Anglais moyen !

ST-BAVIER

En attendant une colonie de vacances !

Une colonie de vacances où nos chères sœurs de travail pourraient passer leurs quelques jours de congé au grand air, est le rêve caressé de plus longtemps déjà par nos Syndicats. Quand en viendra la réalisation ? Sans tarder, nous l'espérons...

Mais en attendant l'hospitalité s'offre pour cette année même dans un des plus jolis coins de notre Bretagne, sur une de nos plus jolies plages, pour septembre prochain. Que celles de nos adhérentes qui sont embarrassées pour le choix de leurs vacances, viennent à la Ruhe demander les renseignements, pour un séjour en groupe à Trestaou, aux conditions les meilleures de confort, de bonne nourriture, au prix le plus avantageux.

SAINT-BRIEUC

SYNDICATS FEMININS

En attendant une colonie de vacances !

Une colonie de vacances où nos chères sœurs de travail pourraient passer leurs quelques jours de congé au grand air, est le rêve caressé de plus longtemps déjà par nos Syndicats. Quand en viendra la réalisation ? Sans tarder, nous l'espérons...

Mais en attendant l'hospitalité s'offre pour cette année même dans un des plus jolis coins de notre Bretagne, sur une de nos plus jolies plages, pour septembre prochain. Que celles de nos adhérentes qui sont embarrassées pour le choix de leurs vacances, viennent à la Ruhe demander les renseignements, pour un séjour en groupe à Trestaou, aux conditions les meilleures de confort, de bonne nourriture, au prix le plus avantageux.

FOUGERES

BREST

A L'ARSENAL

Le régime des Décrets-lois

Une fois de plus, nous subissons le supplice désagréable d'être rudement éfrillés par les décrets-lois. Une retenue de 10 % s'ajoutant à celle de 4 % et à la retenue supplémentaire pour le service des Assurances Sociales...

puigne de participer à ces mouvements où les chants ordures, grossiers et basement haineux, donnent une piètre idée de la dignité et de la fierté ouvrières. C'est parce que nous sentons que derrière la protestation légitime...

Sur la « Lorraine »

La « Lorraine » est actuellement un vaste chantier où les ouvriers travaillent dans des conditions souvent dangereuses. Nous avons signalé à la Direction des Constructions Navales quelques-uns des inconvénients auxquels pourrait être remédié...

Les postiers et le repos dominical

Nous sommes heureux de publier les documents suivants qui donnent entière satisfaction aux démarches que nous avons faites près de la Municipalité de Brest.

Une section féminine est constituée

Un groupe important de dames et demoiselles employées à l'arsenal ont décidé de constituer une section syndicale et ont bien voulu demander au Bureau du Syndicat Professionnel de les aider de leurs conseils et de leur expérience.

COPIE

Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones. Paris, le 26 juin 1935. M. LE GORGEU, Sénateur-Maire de Brest.

ET SI ON NE LES PREND PAS

Plusieurs de nos amis se sont étonnés que nous n'ayons pas joint notre protestation à celle des Confédérés et unitaires et participé à leurs démonstrations dans la rue. Et d'abord la première convocation nous écartait systématiquement. Le grand manitou Cgétiste préférait faire risette aux communistes et aux « sympathisants ».

Tout vient à point...

Mais il faut savoir attendre. Nos amis se rappellent peut-être qu'à la suite de nombreux accidents survenus à la Cale du Point du Jour, nous avons insisté près des autorités locales et à l'occasion d'une visite de M. Dumont, alors Ministre de la Marine, pour qu'un ascenseur soit installé à l'ambulance principale.

LAVAL

Cours professionnels des jeunes gens PALMARES ET FETE DE CLOTURE. Le début de nos cours date de 1932 et ceux de dessin n'ont commencé que cette année, mais tous sont très suivis et les résultats ont dépassé nos espérances.

Le Coin des Assurances Sociales Pensions de Vieillesse

Les demandes de pension des assurés âgés de plus de 60 ans doivent être adressées avant le 15 août au Service Départemental. Le projet de loi auquel nous faisons allusion récemment a été voté par le Sénat et est devenu la loi du 10 juillet 1935 (« Journal Officiel » du 11 juillet 1935).

Pour les apprentis

Notre Président et notre Secrétaire ont été reçus par M. Garetta, sous-directeur. Ils ont exposé les raisons d'ordre social, familial et professionnel qui s'imposent en faveur du recrutement d'un plus grand nombre d'apprentis en septembre prochain.

LAVAL

Cours professionnels des jeunes gens PALMARES ET FETE DE CLOTURE. Le début de nos cours date de 1932 et ceux de dessin n'ont commencé que cette année, mais tous sont très suivis et les résultats ont dépassé nos espérances.

passer un bon moment avec « La Recommandation de Maurey » fine comédie en un acte qui fut merveilleusement interprétée. Notre cher Président nous dit ensuite quelques mots pour montrer que l'activité de nos syndicalistes ne se borne pas à faire des cours.

SYNDICAT DU LIVRE

An programme d'action de notre syndicat figurait, pour l'année 1935, une fête champêtre qui permettrait à la camaraderie qui doit unir les adhérents d'un même syndicat de s'épanouir et, par là, ferait comprendre à tous la nécessité de se mieux connaître pour être plus forts dans le but à atteindre.

SYNDICATS FEMININS LA « RUCHE »

Fête de clôture des Cours. Ce fut le dimanche 7 juillet. Dès le matin, nombreuses étaient les élèves des cours, à la messe de 7 heures, célébrée à la cathédrale. Messe d'action de grâce pour tout le travail de l'année scolaire.

Cours Textiles

Cours textiles : Tissage (1^{re} année) Professeur Tissageur Michel. 1^{er} Chemineau ; 2^e Guiarel ; 3^e Manigot. Tissage (2^e année). Professeur Monsieur Macé. 1^{er} Desnots ; 2^e Galienne ; 3^e Evers ; 4^e Macé. Tissage (3^e année). Professeur Monsieur Macé.

nous rendre plus conscients du devoir que nous avons à remplir pour lutter et amener une compréhension plus chrétienne de la vie du travail. Ces quelques mots furent la conclusion logique d'une journée au cours de laquelle la camaraderie fut comme le ciel, c'est-à-dire sans nuages, et, en se quittant, ce fut un désir unanime : « A bientôt ».

SYNDICATS FEMININS LA « RUCHE »

Fête de clôture des Cours. Ce fut le dimanche 7 juillet. Dès le matin, nombreuses étaient les élèves des cours, à la messe de 7 heures, célébrée à la cathédrale. Messe d'action de grâce pour tout le travail de l'année scolaire.

Cours Textiles

Cours textiles : Tissage (1^{re} année) Professeur Tissageur Michel. 1^{er} Chemineau ; 2^e Guiarel ; 3^e Manigot. Tissage (2^e année). Professeur Monsieur Macé. 1^{er} Desnots ; 2^e Galienne ; 3^e Evers ; 4^e Macé. Tissage (3^e année). Professeur Monsieur Macé.

tion très bien ; L. Féclier, mention très bien. Brevet d'études comptables. — S. Janvier, mention très bien ; Y. Duchesne, mention très bien. Institut sténographique de France. — Sténo (calligraphie), F. Cosneau et Y. Dufour, mention assez bien ; Sténo (vitesse), 50 mots : M. Dalbard, mention bien ; M.-T. Jolivet, mention assez bien.

SYNDICATS FEMININS LA « RUCHE »

Fête de clôture des Cours. Ce fut le dimanche 7 juillet. Dès le matin, nombreuses étaient les élèves des cours, à la messe de 7 heures, célébrée à la cathédrale. Messe d'action de grâce pour tout le travail de l'année scolaire.

Cours Textiles

Cours textiles : Tissage (1^{re} année) Professeur Tissageur Michel. 1^{er} Chemineau ; 2^e Guiarel ; 3^e Manigot. Tissage (2^e année). Professeur Monsieur Macé. 1^{er} Desnots ; 2^e Galienne ; 3^e Evers ; 4^e Macé. Tissage (3^e année). Professeur Monsieur Macé.

CHOISSISSONS BIEN NOS CAISSES d'Assurances Sociales. INCONSCIENCE. HISTOIRE VRAIE. Le compagnon typo rentra chez lui. Il était content après une journée bien remplie de pouvoir embrasser son petit gars. Mais la première chose qu'il aperçut, ce fut le visage consterné de sa femme.

CHOISSISSONS BIEN NOS CAISSES d'Assurances Sociales

INCONSCIENCE. HISTOIRE VRAIE. Le compagnon typo rentra chez lui. Il était content après une journée bien remplie de pouvoir embrasser son petit gars. Mais la première chose qu'il aperçut, ce fut le visage consterné de sa femme.

CHOISSISSONS BIEN NOS CAISSES d'Assurances Sociales

INCONSCIENCE. HISTOIRE VRAIE. Le compagnon typo rentra chez lui. Il était content après une journée bien remplie de pouvoir embrasser son petit gars. Mais la première chose qu'il aperçut, ce fut le visage consterné de sa femme.

HABILLEMENTS HENRI ESDERS DE PARIS HOMMES - JEUNES GENS - ENFANTS 8, rue Edith-Cavel, 8 (Bas de la Place du Palais) RENNES REMISE DE 5 % AUX SENNINGUES

Accueil Sainte-Marie SAINT-MALO MAISON DE VACANCES pour Jeunes Filles VIE FAMILIALE - Pension 15, 18 et 20 francs par jour POSSIBILITE DE CONDITIONS SPECIALES POUR GROUPES ou LONGS SEJOURS

Personnel saisonnier des stations balnéaires. La période des vacances donne un regain d'activité au fonctionnement des Assurances Sociales, pour le personnel saisonnier employé dans les stations balnéaires.

BELLE JARDINIÈRE

PARIS La plus grande spécialité de VETEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES
Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Nicolas, deuxième enfant de notre camarade Paul Sicaud, du Syndicat des Employés de Nantes.

Marc, fils de notre camarade Donatien Perronneau, du même Syndicat.

Yvonne, deuxième enfant de notre camarade Théophile Elain, du même Syndicat.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES
Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Mlle Hélène Bredoux, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes, avec M. Pierre Lagrue.

Mlle Jeanne Séguineau, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, avec M. Jean Leloup, du Syndicat du Bâtiment.

Marius Dubar, secrétaire du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, avec Mme Agnès Jullard.

L. Ollivier, conseiller du Syndicat des Cheminots de Nantes-P.O., avec Mlle P. Goasguen, du même Syndicat.

G. Boulanger, receveur du même Syndicat, avec Mlle M. Boudineau.

Louis Guidal, conseiller du Syndicat des Ardoisiers de Trélazé, avec Mlle Léontine Lesciellour, du Syndicat de l'Habillement.

Monique Gruaist, petite-fille de Joseph Rellet, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Arsène Antoine, fils de M. Antoine, conseiller municipal, ancien vice-président du Syndicat.

Georges Moreau, du même Syndicat, avec Mlle Louise Poussier.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES
Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Morille, père de Mlle Germaine Morille, secrétaire du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes, et de Mlle Odette Morille, secrétaire du Groupe des Hermines.

M. Périer, belle-sœur de Mlle Périer, conseillère du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

Mme Simon, mère de Mlle Simon, du Syndicat de l'Aiguille, de Nantes.

M. Renaud, frère de Mlle Renaud, du même Syndicat.

Mlle Andrée Herviault, du Syndicat des Employées de Nantes.

Mlle Marie Even, du même Syndicat.

Mme Duhamel, mère de notre camarade André Duhamel, conseiller du Syndicat des Employés de Nantes.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

DISTINCTIONS
Notre camarade Auguste Dalaine, trésorier du Syndicat des Employés de Saumur, vient d'être promu Chevalier de la Légion d'honneur, au titre de combattant volontaire.

Notre camarade Eugène Foulon, du Syndicat des Employés de Nantes,

vient de recevoir la médaille d'honneur du travail, pour 30 ans de services dans les bureaux de M. de Keramsbosquer, agent de change à Nantes.

Nos bien vives félicitations.

SYNDICATS DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE des Départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure

A NOS SYNDIQUES
Le Syndicat des Secrétaires de Mairie de la Vendée et le Syndicat des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure ont décidé d'avoir une réunion commune à Clisson, sur les limites des deux départements.

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous inviter à cette réunion, qui aura lieu le mardi 20 août prochain, et nous vous prions instamment d'y assister.

Le matin, à 10 heures, aura lieu une première séance d'études qui se continuera à 13 h. 30, après le déjeuner pris en commun.

Voici le programme sommaire des questions traitées. Après les souhaits de bienvenue des Présidents :

1. Extension de nos Syndicats en France. Pourquoi? Comment?

2. Stabilité des secrétaires de mairie. Que peut un maire sans un avis motivé d'un conseil de discipline? Comment peut-on avoir recours contre un arrêté injuste de révocation?

3. Récentes décisions au sujet des liquidations de pensions des Assurances sociales.

4. Des églises et des presbytères. A. Position juridique actuelle : a) possession ; b) occupation ; c) réparations. B. Position juridique d'après l'ordre catholique.

5. Compte-rendu de la Session de Formation fédérale du 14 juillet.

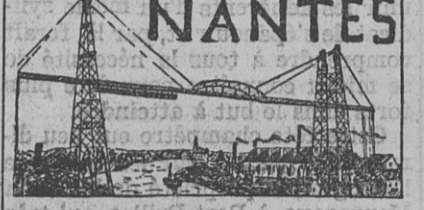
6. Histoire du Syndicalisme en France.

7. Questions diverses d'actualité. Tous les secrétaires de Mairie, syndiqués ou non, sont invités à cette réunion.

N. B. — Une invitation personnelle sera adressée incessamment à chaque syndiqué.

Cette invitation mentionnera le lieu précis de la réunion ainsi que les horaires des autobus et des trains, ou même, peut-être, d'auto-cars spéciaux.

Nous sommes heureux de vous inviter à cette réunion, qui aura lieu le mardi 20 août prochain, et nous vous prions instamment d'y assister.



UNION NANTAISE

Une nouvelle création des Syndicats chrétiens à Nantes

Fondation d'une Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale

Une nouvelle œuvre vient de surgir au n° 10 de la rue de Bel-Air.

Fondée sous le patronage de : La Fédération Départementale des Caisse Mutuelles Familiales ; La Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure ; La Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure ; La Caisse Familiale de la Loire-Inférieure pour les Assurances Sociales ; La Fédération des Syndicats Médicaux de la Loire-Inférieure.

La C.C.M.F., dont le rayon d'action s'étend à tout le département de la Loire-Inférieure, a pour but de couvrir le risque chirurgical dans les conditions ci-après :

LIBRE CHOIX :
1° des honoraires du chirurgien et des spécialistes, avec libre choix absolu ;

2° des honoraires des aides et, éventuellement, du Médecin traitant ;

3° des frais de salle d'opération ;

4° des frais de pharmacie, sauf certains sérum ;

GRATUITÉ ABSOLUE :
1° des honoraires du chirurgien et des spécialistes, avec libre choix absolu ;

2° des honoraires des aides et, éventuellement, du Médecin traitant ;

3° des frais de salle d'opération ;

4° des frais de pharmacie, sauf certains sérum ;

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

5° des paiements ;
6° des frais de laboratoire et des frais de radiologie indispensables pour légitimer l'opération ou la confirmer, ainsi que ses suites directes ;
7° du séjour en clinique dans une chambre à deux ou plusieurs lits au régime normal de l'établissement, le tout pour la durée et dans les conditions prévues au tarif de responsabilité de la Caisse.

et POUR UNE COTISATION DE : 36 francs par an, ramenée à 30 fr. pour les assurés sociaux.

Les FAMILLES NOMBREUSES sont dispensées de cotiser pour le 4^e enfant et les suivants.

AUCUNE CONDITION D'AGE n'est imposée, PAS DE VISITE MÉDICALE à l'entrée.

La C.C.M.F. s'adresse à TOUS SANS DISTINCTION : Assurés sociaux, mutualistes, petits commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, etc.

ADHÉREZ AUJOURD'HUI MÊME Vous pouvez avoir besoin d'une opération demain.

Vous éviterez la salle commune de l'hôpital.

Vous serez opéré dans la clinique de votre choix et par le chirurgien de votre choix.

VOUS SEREZ OPÉRÉ GRATUITEMENT

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser 10, rue de Bel-Air. Téléphone : 120.71 — 158.00.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE LA METALLURGIE

Situation dans les chantiers nantais

Dans le dernier numéro de la Voix des Travailleurs, je vous demandais de revenir sur la revue de la situation des Chantiers, et sur la discussion qui suivit l'exposé de nos camarades.

Si nous prenons l'ensemble des grands chantiers, nous constatons qu'il y a une amélioration sensible sur les années précédentes en ce qui concerne le nombre d'ouvriers employés, et que par suite de nouvelles fabrications, un grand chantier a pu reprendre une activité depuis de longs mois délaissée. Par contre, dans d'autres chantiers certaines catégories d'ouvriers (ajusteurs, chaudronniers), travaillent au ralenti, tandis que les machinistes travaillent encore à plein rendement.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Si la situation travail est en somme satisfaisante, il n'en est pas de même au point de vue salaires. Tous nos camarades sont unanimes à reconnaître les managements des employeurs au bordereau de salaire. Aux Batignolles, l'on signale que des ouvriers sont débâchés et réembauchés avec une diminution des tarifs horaires. Les bons de travail sont insuffisamment rémunérés ; c'est ainsi que beaucoup d'ouvriers « coulent les bons » et de ce fait n'ont droit qu'à un salaire horaire infime, et insuffisant pour vivre. Vous verrez d'ailleurs d'autre part, le compte-rendu du conflit qui a éclaté le mois dernier aux Batignolles.

Aux Chantiers de Bretagne, la situation est meilleure, et les salaires sont mieux établis que partout ailleurs, mais là aussi, l'on se plaint de ne pas avoir les bons de travail en temps voulu, retards qui amènent des contestations entre l'ouvrier et l'expert, et généralement l'ouvrier voit son salaire diminué.

Dans l'ensemble, il est avéré que, si les patrons n'ont pas dénoncé le bordereau, et s'ils ont conservé les taxes horaires, ils ont néanmoins compressé les temps alloués ou les prix, et quelquefois d'une façon abusive, et sans que cela nous laisse espérer un arrêt dans cette baisse de prix.

Nous constatons donc une baisse générale des salaires par rapport aux autres années. Ceux qui ont pu conserver leur salaire ne le doivent qu'à un rendement plus élevé et qui a nécessité de leur part, une dépense d'efforts parfois préjudiciable à leur santé.

En conclusion, il nous faut être vigilants, signaler sans cesse au Syndicat les managements des employeurs, pour qu'il puisse utilement intervenir.

Le conflit des Batignolles

Depuis déjà quelque temps, les ouvriers des Batignolles se plaignaient amèrement de leurs salaires, qui allaient toujours en s'avilissant, sans que la direction ait cherché un remède pour améliorer le sort des ouvriers. Ceux-ci, mécontents, décidèrent donc de faire grève et d'envoyer une délégation à la Direction. Celle-ci répondit sa réponse à huitaine en promettant d'examiner la situation.

Notre Syndicat n'avait pas été sollicité pour faire partie de cette délégation, bien qu'aux Batignolles, comme ailleurs, les Syndicats Cégétistes et Unitaires sont loin de représenter tous les ouvriers. Le conflit menaçant de prendre une grande extension si la réponse des patrons ne donnait pas satisfaction, nous décidâmes, le 29 juin, d'offrir notre participation au mouvement. Le 2 juillet, Mabit et Bodiguel purent enfin rencontrer la C.G.T. et la C.G.T.U. La C.G.T. refusa nettement notre concours, alléguant qu'elle était assez grande pour défendre le bordereau toute seule. (L'intéressé a dû prendre du fortifiant depuis la grève du Bâtiment, à moins qu'il n'ait des raisons plus... particulières?)

La C.G.T.U. ne refusa pas d'abord notre concours, mais elle émit ensuite une certaine appréhension après un accord avec la C.G.T. L'approche du 14 juillet, où, sur le terrain politique ces Messieurs sont toujours d'accord, y fut peut-être aussi pour quelque chose.

Nos délégués se retirèrent alors, la situation étant peu propice à une action commune.

Certes, le conflit s'est arrêté le lendemain, les ouvriers ayant obtenu satisfaction, mais tous nos camarades d'atelier, quelles que soient leurs opinions, jugeront et blâmeront comme il convient l'attitude des délégués cégétistes et unitaires qui, en cas de grand conflit auraient dangereusement affaibli les forces ouvrières et jeté partout la confusion.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS P.O.

La lutte contre les Décrets-lois

En vertu d'un accord conclu entre les différentes Fédérations de Cheminots, le Syndicat Professionnel des Cheminots P. O. a pris part, le 31 juillet, à un important meeting de protestation, salle du Tourbillon, boulevard National. Notre camarade Chaigneau avait accepté de présenter notre position par rapport aux décrets-lois. Il l'a fait avec toute son éloquence et sa compétence habituelle. Qu'il reçoive ici toutes les félicitations et les remerciements de tous ses camarades.

A 20 h. 30, 700 à 800 cheminots et cheminotes, parmi lesquels une importante délégation de Saint-Nazaire, composée de représentants des différents Syndicats, se pressaient dans la grande salle du Tourbillon.

Le premier orateur, Bruges, des Confédérés, fit longuement le procès des auteurs des décrets-lois, signalant leurs conséquences néfastes sur l'économie générale de la classe ouvrière, et termina par un appel à l'union de tous les Cheminots dans la lutte contre un capitalisme égoïste et oppresseur.

Après Bruges, Chaigneau fit l'analyse des décrets-lois, signala leur influence néfaste au point de vue social, familial et national.

Il se félicita de l'union des Cheminots réalisée bien contre son gré par le Ministère, et à l'aide de citations des Encyclopédies, montra à tous ses auditeurs que les Syndicats Chrétiens ne sont pas ce que la plupart pensent, mais que dans la défense des intérêts de la classe ouvrière ils peuvent aller très loin, la main dans la main de leur contempteurs, sans jamais dévier de leurs doctrines.

Après lui, Simonet, des Cadres, lut une déclaration dans laquelle il déclara que les Cheminots des échelles

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

commission paritaire dont les représentants du personnel seraient désignés par voie d'élection dans chaque service. Cette première étape, parfaitement en harmonie avec notre méthode de collaboration, outre qu'elle éviterait malentendus et conflits, faciliterait amplement la tâche de l'administration pour l'étude et l'application des statuts et règlements du Personnel Municipal.

Nous envisageons, dans cet ordre d'idée, l'unification des régimes du personnel, c'est-à-dire la titularisation du cadre permanent. Il nous apparaît injuste, en effet, que divers régimes différencient les travailleurs manuels des intellectuels.

Nous nous permettons de vous faire observer que la dite titularisation ne doit entraîner aucune dépense supplémentaire pour les traitements, les intérêts devant être titularisés dans l'ordre du salaire actuel. Nous envisageons cependant comme très légitime une mesure qui classerait dans les catégories auxquelles ils prétendent d'autres agents, tels les sapeurs-pompiers, les concierges d'écoles, les jardiniers et élagueurs, les cirqueurs des Musées.

Nous nous prions également de vouloir bien rapporter la décision contenue dans la note n° 221 du 5 mars 1935, et relative aux allocations familiales, injustement appliquée aux jeunes auxiliaires susceptibles d'accéder au cadre permanent.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil Syndical,
Le Président :
R. GLOTTIN.

Monsieur le Maire,

Nous vous l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la situation créée au Personnel Municipal par l'application des Décrets-lois du 16 juillet courant.

Ces nouvelles mesures, combien agaçantes pour les personnels des dernières catégories, viennent aggraver une situation déjà rendue pénible par les décisions municipales du 28 février 1935.

En conséquence, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien, pour parer dans une certaine mesure à cette nouvelle atteinte au salaire minimum vital :

- 1° Améliorer la retenue décidée en date du 28 février 1935 sur les traitements et salaires inférieurs à 15.000 francs ;
- 2° Appliquer, aux Chefs de famille intéressés, les majorations des taux des allocations familiales à compter des 1er et 15 juillet, parallèlement à l'application des décrets-lois de retenue ;
- 3° Donner aux revendications en suspens une solution favorable notamment en ce qui concerne les réajustements de catégories.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour le Conseil Syndical,
Le Président :
R. GLOTTIN.

×

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

8, rue de Bel-Air. — NANTES

Cours commerciaux du jour

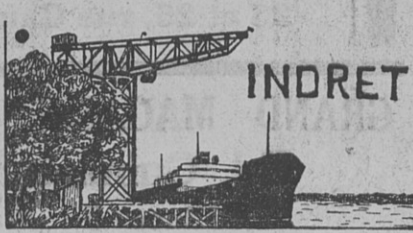
Ces cours s'adressent aux jeunes filles désireuses de se préparer à une profession de bureau dans un temps relativement restreint. Chaque série de cours dure cinq mois et comprend l'enseignement de la sténographie et de la dactylographie, de la correspondance commerciale, de la comptabilité, ainsi que des cours de perfectionnement de Français et d'Arithmétique.

Il devient de plus en plus évident que seules les employées ayant une culture générale et professionnelle sérieuse peuvent espérer se faire actuellement une situation.

A l'issue des cours, le bureau de placement du Syndicat s'occupe activement du placement des élèves.

La prochaine série des cours s'ouvrira le lundi 7 octobre pour se terminer fin février 1936.

Pour tous renseignements concernant ces cours s'adresser à la permanence des Syndicats Féminins, 8, rue de Bel-Air.



SYNDICAT PROFESSIONNEL

Contre les Décrets-lois

Le Syndicat professionnel des ouvriers de l'Etablissement d'Indret, réuni en assemblée générale le vendredi 19 juillet 1935, à 18 heures, au siège de son organisation, la Maison Syndicale, rue des Grandes Vignes, a La Montagne, a voté l'ordre du jour suivant :

« Devant la rigueur des décrets-lois, attire l'attention du public sur les conséquences de cette déflation massive qui, diminuant le pouvoir d'achat d'un grand nombre, provoque nécessairement une aggravation de la crise par la réduction de la consommation.

« Constate que les atténuations envisagées ne compensent qu'en très faible partie les inconvénients de cette déflation.

« Proteste contre toute diminution de traitement portant gravement atteinte au standard de vie de la majorité des petits fonctionnaires et retraités.

« S'indigne, en particulier, de cette violation du droit au salaire vital qui constitue le prélèvement de 3 % sur des traitements inférieurs à 8.000 francs, déjà insuffisants par eux-mêmes.

« Considère que toutes ces mesures demeureront, comme les précédentes, absolument vaines pour l'amélioration de l'équilibre budgétaire.

« Engage le Gouvernement à rechercher les remèdes à la crise dans une réorganisation économique moins imbuë de libéralisme et faisant une part aux éléments productifs de la Société. »



UNION LOCALE

La Kermesse du 30 Juin

Entrant par l'école Saint-Joseph dans la première cour, vous êtes de suite sollicités, comme pour accumuler une énergie que vous pourrez dépenser ensuite dans les stands montés cour Saint-Pierre, par la quai avec ses rafraichissements et ses sandwiches.

Puis c'est la confiserie et la pâtisserie où vous trouvez un choix très varié de toutes les bonnes gâteries que vous aimez.

Aussitôt après, un étalage de fleuriste où vous choisissez les fleurs que gracieusement vous pouvez offrir à l'ami sûr que vous procurera le hasard si vous rendez visite à cette verte chaumière, dont l'enseigne : « Une chaumière et un cœur » ne laisse aucun doute quant à son objet.

Les classes de Saint-Joseph sont mises, elles aussi, à contribution pour un café-concert dont les musiciens retiennent autour de fraîches consommations les amateurs de bonne musique.

Dans l'une de ces classes, une magnifique exposition des lots qu'une tombola se chargera de vous répartir si vous êtes quelque peu favorisés par la chance.

Délaissant dès lors ces endroits tranquilles pour la cour de l'Amicale Saint-Pierre, plus animée, plus bruyante, vous apercevez à côté d'un comptoir de dégustation de cidre et de bonnes galettes, toute une série de tirs, loteries et jeux d'adresse tenus par nos syndiqués et nos jocosites masculins et féminins qu'ils soient de Saint-Nazaire, Saint-Cohard, Méan, ou de tout autre localité de la région où nos syndiqués étendent leur action bienfaisante : vous reconnaissez : le royaume de la chance, la pêche à la ligne, la marmite enchantée, la cavalerie des enfants, un guénoir, la crèche syndicale, les boîtes de conserve, la loterie nazairienne, le petit train et le jeu de la chance, la course d'autos syndicales, les anneaux, etc...

Dans la salle de spectacle, un théâtre où se sont déridés les plus moroses devant les productions des comiques Peignon et Sauvaget, de la Cloche de Nantes, et les petites pièces jouées par le Syndicat de Méan et la J. O. C. F.

Pour les plus vieux, un tir à la carabine leur a permis de se mesurer et de disputer un championnat, cependant que leurs ménagères faisaient amples provisions de légumes à un marché approvisionné par des jardiniers amateurs, syndiqués chrétiens, et qu'un comptoir d'alimentation leur était ouvert.

A noter aussi la production de la société bien connue « L'Etoile », que son Directeur, M. l'abbé Dupé, avait bien voulu nous déléguer sous la direction de son moniteur.

D'autre part, de puissants diffuseurs ont répandu sur la kermesse un air de fête, faisant alterner avec les annonces et les disques populaires la « Marche des Travailleurs Chrétiens », dont le refrain était repris en cœur par la foule.

Et pour terminer, une immense farandole où danseurs et danseuses disparaissaient dans un nuage de confettis que maints jeunes gens se faisaient un plaisir de jeter à profusion.

Que tous ceux qui nous ont aidés, soit dans la préparation, soit dans l'exécution de cette kermesse, soit par leurs dons, soit en venant nous voir, acceptent notre reconnaissant merci.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS P.O.

Nous ne ferons pas de réunions en juillet et août.

Le Bureau tient à remercier tous les camarades qui se sont dévoués pour le succès de la Kermesse de l'Union Locale ; nous ne pouvons les nommer tous, mais qu'ils sachent que leurs noms sont inscrits dans les procès-verbaux de l'U.L.

Nous demandons à être renseignés sur toutes les anomalies constatées, soit dans chaque service, soit dans la marche du syndicat (réception des journaux, convocation).

LE SECRETAIRE.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

La grève des soudeurs à l'arc

A maintes reprises, nous avons eu l'occasion d'intervenir près des directions des chantiers de St-Nazaire à propos des conditions de travail de nos camarades soudeurs. Nous avons saisi de la question, tout les premiers, voici deux ans, l'inspection du travail, demandant que soient classées, dans les maladies professionnelles, les intoxications résultant de l'inhalation des gaz délétères que dégage la soudure sur tôles galvanisées ou peintes.

Depuis ce temps, nous avons fourni un certain nombre de dossiers avec rapports et certificats de médecins à l'appui, afin de provoquer et d'orienter une enquête du ministère intéressé. Enquête qui, par la suite, s'est étendue aux autres centres de constructions navales ainsi qu'aux diverses organisations professionnelles tant ouvrières que patronales.

Or, malgré les efforts des Syndicats ouvriers, si certaines mesures de protection furent peu à peu adoptées, le problème n'a pas encore reçu de solution définitive, et les victimes d'intoxications par le zinc n'ont aucun recours vis-à-vis de leurs employeurs et ne sont pas couvertes par les assurances-accidents.

Après l'achèvement du *Normandie*, les cas d'intoxication s'étaient notablement raréfiés ; mais voici que le paquebot *Ville-d'Alger* et le cuirassé *Strasbourg* deviennent, à leur tour, le théâtre de nombreux accidents dus au manque d'aération, compliqué par la présence du zinc sur la *Ville-d'Alger*. A cela s'ajoute un surmenage excessif, les prix étant calculés de telle sorte que le bon est nul alors qu'il devrait constituer pratiquement 1/5 du salaire. A cela s'ajoute un surveillance transcrissée exaspérante au plus haut point.

Nos syndiqués appartenant à la corporation des soudeurs nous avaient fait part de cette situation. Le 5 juillet, le premier encore, notre Conseil syndical se réunissait à ce sujet, et le lendemain nous soumettions par lettre les desiderata de nos camarades à la direction du Chantier de Penhoët.

Nous réclamions des mesures de protection et en particulier l'aération rationnelle des compartiments occupés par des soudeurs, de telle sorte que les gaz produits soient immédiatement aspirés puis rejetés à l'air libre pour être remplacés par de l'air frais. Nos réclamations portaient également sur l'organisation du travail dans les locaux où opéraient les soudeurs, sur le renouvellement fréquent de la garniture des masques et la distribution du lait à tous les ouvriers exposés.

Dans sa réponse en date du 12 juillet, la direction, tout en discutant les points signalés, nous déclarait qu'une commande de vingt ventilateurs supplémentaires était passée et qu'une étude en cours prévoyait l'aération convenable des ateliers en toutes saisons.

Or, le 15, les soudeurs exaspérés par de nouvelles mesures vexatoires, abandonnant le travail et, le lendemain matin, réunis, ils votaient la grève à l'unanimité.

Le comité de grève dans lequel entraient trois de nos syndiqués élaborait une série de revendications, modérées d'ailleurs et, de plus, très justifiées. Après huit jours de grève, conduite par le secrétaire du Syndicat confédéré qui, fort d'une certaine majorité, et malgré le bel exemple récemment donné par nos camarades nantais du Bâtiment repoussa toute tentative de cartel avec une mauvaise foi écœurante, mêlant diaboliquement la politique à cette affaire (en citant un article avec lequel nous n'avions rien à voir), les soudeurs votèrent la reprise du travail sur de minimes avantages et des promesses qui, hélas ! sont loin des revendications posées.

En particulier, si, pour les ouvriers travaillant dans les ballasts, la prime de travaux pénibles de 6 % à laquelle s'ajoutait en été une prime de chaleur équivalente est un avantage certain, il est évident qu'en bien des cas, le fait de rallonger de 1/4 heure par heure les marchandages de ces ouvriers, ne représente absolument rien au point de vue amélioration du boni, les temps alloués étant par ailleurs trop courts.

De même, le système d'essais adopté pour le changement de catégories, loin d'être, à notre avis, un gain pour les ouvriers, nous apparaît plutôt comme une contre-partie pour le patron aux légères avantages accordés précédemment, puisqu'il faudra désormais quatre essais satisfaisants, soit un minimum de deux ans pour qu'un ouvrier de 3e ou 2e catégorie puisse accéder par paliers successifs à la catégorie supérieure.

C'est dire qu'il reste encore beaucoup à faire pour nos camarades, au point de vue salaire évidemment, mais surtout en ce qui concerne l'hygiène. La santé prime tout. Nous ne devons pas accepter que des vies humaines soient abrégées, sacrifiées sur l'autel du Progrès, idole moderne dont toutes faveurs semblent réservées aux puissants du jour, à l'exclusion des humbles qui en payent trop souvent la dure rançon.

J. TERRIEN.

La prime « Marie »

Pendant la discussion du bordereau, nos divergences de vues avec le Syndicat confédéré au sujet de la majoration des heures supplémentaires ont suscité d'assez vives polémiques et nous prétentions qu'en demandant la suppression de toutes majorations, le Syndicat confédéré avait mal servi les ouvriers et ouvert toute grande la porte au abus relatifs au sabotage de la loi de huit heures.

Ceci se déduit en toute logique d'un raisonnement bien simple que les faits corroborent journellement à savoir : qu'un patron abusera plus volontiers des heures de dérogation tant que celles-ci ne seront pas majorées et que l'ouvrier les acceptera de la même façon. L'appât du gain et la crainte de sanctions subsistant toujours.

Devant la faillite de leur système au moment de l'achèvement du *Normandie*, les dirigeants confédérés acceptèrent la promesse d'une prime devant laver leur erreur aux yeux des ouvriers et Jouvance déclarait solennellement : « Nous savons la défendre et faire en sorte qu'elle balaise toutes les critiques contre la suppression des majorations. »

Or, la prime est arrivée ! Voyons ce qu'elle balaise.

Les ouvriers ont perdu plus d'un million par suite de la suppression des majorations. La prime s'élève à 310.000 francs. Les ouvriers perdent donc dans l'affaire 700.000 francs et le patron gagné à peu près son million puisqu'il n'entre dans la prime que pour 60.000 fr.

En l'occurrence, qui donc défendait les intérêts ouvriers ?

LES SABLES D'OLONNE

Aurons-nous une séance récréative ?

Depuis plusieurs mois, il était fort question que les artistes des différents Syndicats Chrétiens Sablais allaient donner une représentation artistique au profit de la caisse de l'Union Locale. La date en avait même été fixée, puis repoussée, si bien que l'on pouvait se demander si cette soirée aurait lieu. Et pourtant, le programme promettait d'être attrayant.

Un drame, tiré du roman de Pierre l'Ermite : « Pas de prêtre entre toi et moi ». Comme comédie : « Les précieuses ridicules » de Molière ; il y avait là de quoi contenter les plus difficiles. Mais voilà que surgissent des difficultés, nombreuses et variées. D'abord ce fut la question de jouer mixte. Pour d'autres, il était ridicule d'essayer de monter une séance en plein été ; personne de viendrait. Ensuite, ce fut pour trouver les acteurs, non pas qu'il en manque aux Syndicats, mais les uns étaient malades ou avaient besoin de repos ; d'autres, n'avaient pas le temps, à cette époque de l'année, d'apprendre un rôle, pour d'autres enfin, le programme ne plaisait pas (il ne peut plaire à tout le monde). Enfin, après de nombreuses démarches, les rôles furent distribués, et l'on pensait que cela allait marcher tout seul, lorsque survint un deuil dans la famille d'un acteur. Et voilà encore l'incertitude.

Et cependant, cette séance, avec ce programme ou avec un autre, est absolument nécessaire, si l'on veut que ce hiver les Syndicats prospèrent et puissent instituer de nouveaux moyens d'aider leurs adhérents en difficulté. Allora, un peu de courage et d'aide, cela manque beaucoup parmi les militants, et pourtant si tous les syndiqués travaillent dans leur sphère, la séance aura lieu en temps voulu ; elle sera réussie et les Syndicats ne s'en porteront que mieux.

POITIERS UNION LOCALE

Excursion intersyndicale

Le dimanche 7 juillet, l'Union Locale est allée prendre l'air. C'est-à-dire que 50 syndiqués et syndiquées quittèrent Poitiers dans deux grands cars, à destination du marais poitevin. Tout le monde fut d'abord à St-Porchaire, à la messe de 6 heures.

En cours de route, un arrêt fut marqué aux ruines gallo-romaines de Saunay ; et vers midi, les excursionnistes s'attaquèrent à Conlon, où un excellent repas pris en commun se termina par des chansons, comme le veut la liturgie de cette cérémonie !

L'après-midi fut consacré à une promenade en bateau sur les canaux, ce fut certainement la partie la plus intéressante de la journée de voir une file de dix barques glisser sous le dôme de verdure que forment les arbres au-dessus des canaux. A l'issue de cette croisière, fut tirée une tombola comique, dont les lots présentaient un imprévu indiscutable.

Puis ce fut le retour... avec un autre arrêt à Niort, où une joyeuse bande monta sur le donjon et put contempler un paysage unique. (L'Union Locale monte toujours sur un monument quand elle est en excursion !).

En résumé, bonne journée ; la joie de se retrouver entre amis et sympathisants se renouvelle toujours. Conclusion, comme disait un groupe qui achevait la soirée à la Kermesse du Patronage Saint-Joseph vers minuit : quand recommençons-nous ?

C.A.P. de Sténo-Dactylo

Mlle René Patraut, mention Bien, reçue Ire ; Hélène Gautreau, mention Bien ; Lucette Séchaud, mention Bien ; Madeleine Chauvet, mention Assez Bien.

Certificat Duployé

Calligraphie. — Louis Boury, Suzanne Bellan, Jacqueline Franconi, Renée Touchard, Marguerite Simonneau, Marcelle Lorain, Marguerite Rondeaud.

75 mots. — Louise Furet, Jane Guéry, Micheline Lerrault, Henriette Jaunet, Joseph Bonrot.

SYNDICATS FEMININS

Cercle d'études du 11 Juillet

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Causerie bien vivante et bien actualité que celle que vient de nous fai-

re Mlle de Mornac. Avec un très vif intérêt nous entendons notre conférencière nous parler de l'orientation professionnelle.

C'est à la sortie de l'école primaire que se pose pour la plupart des enfants la grave question de l'orientation à donner à leur vie, question très sérieuse puisque d'elle dépend leur avenir. C'est aux parents surtout qu'incombe cette tâche et, à moins que l'enfant ne montre des dispositions toutes spéciales, il faut à ce moment que les parents dirigent leurs enfants vers une situation s'adaptant à leur nature physique et morale. Il ne faut pas hésiter à spécialiser l'enfant et à compléter son éducation par les cours professionnels.

Mlle de Mornac nous met en garde contre certaines carrières libérales actuellement si encombrées, qu'il est presque imprudent d'y engager les enfants.

Cette bonne causerie est terminée par une vue sur le sens profond de la question. Tous, nous sommes sur terre pour tenir notre place, pour être un valeur, surtout un valeur morale. Nous devons, par notre travail bien accompli et par de solides qualités morales, qui ne peuvent être solides qu'autant qu'elles seront plus profondément ancrées dans la foi, rayonner un peu de vérité et coopérer ainsi à l'ordre admirable de la nature.

CHATELLERAULT

Promenade annuelle

Les dimanche 21 et lundi 22 juillet, les syndiqués châtellerauldais effectuaient leur promenade annuelle, cette année aux Sables d'Olonne. Malgré l'heure matinale tout le monde était exact au rendez-vous.

La gaieté se manifesta dès le départ, Poitiers, Saint-Maixent nous brûlons les étapes. Je crois que toutes les chansons de notre répertoire y passèrent ; Niort, où nous ayons entendu la messe. Nous repartons bien vite et traversons Luçon, Fontenay-le-Comte ; nous admirons les beaux hortensias bleus et roses plantés le long de notre chemin.

Il est 11 h. 1/2, nous sommes à 7 kilomètres des Sables, une panne nous oblige à déjeuner sur le bord de la route, en attendant du secours. Enfin, à 2 heures, nous arrivons, à la grande joie de toutes. Pouvoir contempler au plus vite l'Océan ! C'est un ravissement général, le ciel est très clair, et Messire Soleil nous honore de sa visite d'une façon un peu hardie, aussi faut-il le soir faire une distribution de crème sur les nez et les pauvres bras rougis.

Après une bonne nuit de repos nous partons ; tous les appareils sont en batterie pour saisir bien vite les bateaux à voile ; mais voilà !!! il faut traverser le port... quelques timides protestent, et finissent par approuver, quand un beau voilier vient les quêrir. Après une courte visite à Notre-Dame de la Chauterne, nous reprenons la route qui nous mène à la grande côte ; nous nous laissons tenter et, nous faisons toutes les vagues que notre Présidente gagne bien vite le gros lot, pour nous permettre d'acheter une petite propriété dans ce joli coin.

Après un bon déjeuner en admirant la mer, nous repartons par la côte, toutes heureuses de pouvoir escalader les rochers. Quelle journée délicieuse, que de coins magnifiques, quel entrain communicatif de ces jeunes, que n'épouvantent ni les brûlants coups de soleil, ni les sentiers escarpés ; puis c'est le dernier bain... et l'amicalité visité aux syndiqués des Sables, près desquels nous avons passé quelques instants. Notre dernier repas pris sur la plage pour profiter jusqu'au bout de notre séjour et... c'est le retour un peu mouvementé puisque nous avons changé trois fois de car, et prolongé notre voyage de 5 heures, malgré l'inquiétude certaine de nos mères.

Nous remercions la Providence de nous avoir protégées et aussi toutes celles qui se sont occupées de nous procurer deux agréables journées de détente. Hélas tout finit... mais le souvenir demeure. Aussi nous vous disons toutes : A l'année prochaine.

M. B.

THOUARS

Cercle d'étude intersyndical

Il y a des cercles d'études où c'est toujours le directeur qui parle. Chez nous, il n'en est pas ainsi. Les syndiqués étudiant un sujet et l'exposent à leurs camarades. Ainsi notre ami Chartier a traité « Le Capitalisme à l'heure actuelle ». Il a répondu à différentes questions : Le capitalisme est-il une chose périmée dans l'ordre actuel de la société ? ou est-il une chose mauvaise en soi ? et en fin de compte, est-il à supprimer ou à modifier ? Très adroïtement il nous avertit de ne pas confondre le capital absolument nécessaire par toute entreprise et le capitalisme qui est une puissance que les capitaux donnent à ceux qui les détient.

Le capitalisme peut, parce qu'il est une activité humaine, tomber dans les abus. C'est ce qui est arrivé et ce qu'a stigmatisé Léon XIII et Pie XI. Ceux qui ont la responsabilité du succès d'une entreprise, doivent certes faire des efforts, pour en assurer la réussite, mais jamais ils ne doivent oublier la dignité de ceux qui travaillent à leur service. Les conditions et les salaires exigés par leur personne doivent toujours être sauvegardés. Le capital doit servir à l'entreprise, mais jamais au détriment des ouvriers. L'oubli de cette vérité nous a conduits à la crise actuelle.

Après un échange de vue sur ce sujet, nous avons discuté différentes autres questions : la légitimité des sociétés anonymes ; comment préparer l'éclosion d'un syndicat féminin. Nous avons aussi décidé d'apposer aux portes des églises des affiches en faveur du repos dominical.

En terminant ce compte-rendu, nous avons à déplorer que certains syndiqués n'aient pas pu venir, et que d'autres n'aient pas été prévenus, nous nous en excusons très vivement. Pendant août et septembre, nous n'aurons pas de réunions.

ANGERS



SYNDICAT DU PERSONNEL HORTICOLE

Fête patronale de la Saint-Fiacre

Voulant renouer les vieilles traditions d'antan, nous avons décidé de fêter notre patron saint Fiacre comme cela se faisait jadis. Nous voulons montrer par là notre volonté réalisatrice d'augmenter et même de créer, s'il le faut, la cohésion des ouvriers jardiniers.

Pour cette année, la fête sera le dimanche 25 août. En voici le programme : 8 heures, messe solennelle en l'église de la Madeleine ; 9 heures, vin d'honneur avec speech du président ; 10 heures, assemblée générale du Syndicat, dont voici l'ordre du jour : a) l'activité du Syndicat depuis sa fondation ; b) la situation de l'ouvrier horticole angevin et les remèdes à y apporter ; c) la semaine anglaise en horticulture.

Nous invitons les amis de notre Syndicat et de notre profession à venir nombreux assister aux deux premières parties du programme, l'assemblée générale étant strictement réservée aux syndiqués.

Un savon complet!
Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!
SAVON POUORE CROIX D'OR
À L'OXYGÈNE

COURS PIGIER
6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14
COURS PRATIQUES DE COMMERCE
COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO
COMMERCE - LANGUES
CORRESPONDANCE COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, COIFFURE, etc...
PLACEMENT gratuits ELEVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières
TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE
Messdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une
SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE
Suivez les COURS DE COIFFURE chez
BERTHE & MARIA
COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)
Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.
5 % d'escompte aux Syndiqués sur présentation de leur carte en règle

LA MAISON ROCHET
ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES
est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERDUN
-:- AU 32 DE LA MEME RUE -:-
LOCATION DE LITS MECANQUES, GOUTTIERES, BEQUILLES, etc...

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1893
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc. - Plaques en mail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués.

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du BEURRE CENTRIFUGE
de la Laiterie de Fresnay

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moutures en tous genres. Fabrique de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

TRANSPORTS
DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNEES D'EXPERIENCE

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc...
Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
- TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS -

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées, et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES
Téléphone : 130.53

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCESSEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Epargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaures - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Réunion du 2 Juillet
La séance est ouverte à 8 h. 30 sous la présidence de R. Haurillon. Nos amis étaient venus nombreux pour écouter les deux conférenciers inscrits au programme. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le Président donne quelques détails sur la fête de la saint Fiacre et sur l'assemblée générale, fixée au dimanche 25 août. Il insiste sur le retour des questionnaires.

Puis la parole est donnée à M. Thénier fils, qui va nous parler de ce qu'il a vu et fait lui-même : « La culture des plantes vertes en Belgique ». Introduction captivante de l'orateur qui nous transporte par la pensée en Belgique. Nous sommes à Gand : à droite et à gauche de la ligne de chemin de fer on voit de véritables usines... à fleurs.

Ensuite, c'est le tour de M. Bernard Huet qui nous entretient du contrat collectif de travail. Après quelques mots de félicitations à l'adresse de notre groupement, qui va doucement mais sûrement, contrairement à l'esprit angevin qui passe pour être éloigné des réalisations, le conférencier nous parle du contrat individuel de travail, vieux comme le monde et si imparfait à l'heure actuelle dans notre époque d'égoïsme. Le contrat collectif est ensuite détaillé ; nous en apprenons les nombreux avantages, applicables à toute un région, supprimant la concurrence illicite entre patrons.

Le Président remercie M. Thénier pour sa merveilleuse observation dont il nous a fait profiter, et M. Bernard Huet pour sa chaude parole et son exposé précis sur les contrats de travail. Nous espérons bien les entendre de nouveau tous les deux. Soirée bien remplie, dont nous pouvons tous être fiers, car elle est aussi notre œuvre. Que tous ceux qui n'ont pu venir cette fois-ci ne manquent pas la prochaine. Le Secrétaire intérimaire.

SAUMUR
Groupements-nous et demain...
Oui, travailleurs, et principalement ouvriers métallurgistes, dont les salaires sont déjà, pour la plupart si minimes, groupés-vous. Bientôt, nous allons assister aux sinistres tentatives de diminutions de salaires ; et, si nous, les travailleurs, nous ne sommes pas assez bien groupés, si nous n'avons pas de solides syndicats ayant à leur tête des dirigeants qualifiés, nous verrons nos salaires diminuer dans des proportions beaucoup plus importantes que le coût de la vie.

CHOLET
Le conflit du Textile
Encore un conflit !... à quand donc la paix sociale ! Celui de Cholet fut provoqué, comme toujours, par une baisse de salaires, les ouvriers, non responsables de la crise, devant en payer les conséquences par un manque à gagner qui se traduit par des privations, des sacrifices, parfois la misère qui elle, peut pousser plus loin... LES CAUSES

Qui s'y frotte, s'y pique...
Les deux Syndicats ouvriers (lièvre et métallurgie) ont distribué 655 francs d'indemnités et secours de toute nature (chômage, naissance, secours au soldat, etc.) à leurs adhérents, pendant le premier semestre de l'année 1935. Et dire qu'il y en a encore qui hésitent pour payer leurs cotisations car, disent-ils, c'est de l'argent perdu !...

Dans notre ville, des ouvriers qualifiés travaillent pour 3 francs de l'heure ; des manœuvres spécialisés pour 1 fr. 60 de l'heure, à laquelle vient s'ajouter, il est vrai, un petit pourcentage à la production ; des manœuvres de scierie pour 9 francs par jour. Combien de patrons se contentent d'aussi petits salaires ? G. DIVRAI

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

SYNDICAT DE LA METALLURGIE
Le Conseil Syndical de la Métallurgie ayant appris le terrible accident de travail (éclat d'acier dans la tête), qui est venu frapper leur camarade Guillon, lui offre ses meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement.

TRELAZE
Nos Vacances !
Encore un an écoulé et toujours rien ! Chaque année, à cette époque, les journaux, les affiches rappellent aux privilégiés que les vacances approchent. Pendant les quelques mois qui vont suivre, certains auront la joie de prendre les vacances qu'on leur accorde.

Hélas ! il n'en est pas ainsi pour les grands travailleurs qui sont les mineurs. Les mineurs ne sont pas jaloux que d'autres camarades puissent faire leurs malles pour 15 jours ou un mois, mais, ils trouvent de l'injustice à ce qu'ils soient, malgré tant de beaux projets jamais adoptés, exclus du bénéfice d'une mesure de plus en plus nécessaire.

Et pourtant, croyez-vous que si nos patrons anonymes (puisque nous ne les connaissons pas), avaient l'esprit chrétien, l'esprit de justice et de charité, croyez-vous qu'ils ne pourraient pas nous les accorder, ces vacances payées ? Si, car en regard des importants bénéfices réalisés, le modeste avantage qui nous serait accordé par les congés payés, ne pèserait pas beaucoup dans la balance des comptes, non plus que sur la marche du travail.

LES CAUSES
Dans le courant du mois de mai, une affiche apposée dans les ateliers annonçait une réduction de salaires de 8,4 %, à partir du 1er juin, diminution appliquée à tout le personnel.

CHOLET
Le conflit du Textile
Encore un conflit !... à quand donc la paix sociale ! Celui de Cholet fut provoqué, comme toujours, par une baisse de salaires, les ouvriers, non responsables de la crise, devant en payer les conséquences par un manque à gagner qui se traduit par des privations, des sacrifices, parfois la misère qui elle, peut pousser plus loin... LES CAUSES

Qui s'y frotte, s'y pique...
Les deux Syndicats ouvriers (lièvre et métallurgie) ont distribué 655 francs d'indemnités et secours de toute nature (chômage, naissance, secours au soldat, etc.) à leurs adhérents, pendant le premier semestre de l'année 1935. Et dire qu'il y en a encore qui hésitent pour payer leurs cotisations car, disent-ils, c'est de l'argent perdu !...

Dans notre ville, des ouvriers qualifiés travaillent pour 3 francs de l'heure ; des manœuvres spécialisés pour 1 fr. 60 de l'heure, à laquelle vient s'ajouter, il est vrai, un petit pourcentage à la production ; des manœuvres de scierie pour 9 francs par jour. Combien de patrons se contentent d'aussi petits salaires ? G. DIVRAI

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

augmenterait, et qu'il était en somme inutile de discuter, parce que cela s'imposait. Nous sentions ainsi très bien que, malgré notre désir de « causer », de s'expliquer dans une entrevue avec les patrons, on ne prendrait pas en considération nos arguments et que la collaboration que nous voulions était refusée d'avance.

Devant ces faits, nous formions cartel intersyndical avec la C.G.T., espérant que nos deux syndicats réunis auraient plus de poids pour obtenir qu'on nous écoute. Le 1er juin, une lettre, signée des deux organisations fut envoyée au Syndicat patronal, demandant audience.

Le 4 juin, on nous répondait que l'entrevue n'était pas nécessaire — à l'avis des patrons — que cela ne changerait rien puisqu'il y aurait toujours la concurrence des autres régions, et l'on faisait appel à la compréhension des ouvriers pour saisir que « la diminution était susceptible d'améliorer les affaires et par là même, du moins ils l'espéraient, d'endiguer, en partie, la crise croissante du chômage. »

On voit d'ici les réticences !... On sentait donc par cette réponse le refus de nous recevoir... NOS REVENDICATIONS Il fallait cependant faire connaître nos arguments et pour cela un mémoire fut rédigé par le Syndicat Chrétien approuvé par la C.G.T., et envoyé le 6 juin.

LES CAUSES
Dans le courant du mois de mai, une affiche apposée dans les ateliers annonçait une réduction de salaires de 8,4 %, à partir du 1er juin, diminution appliquée à tout le personnel.

CHOLET
Le conflit du Textile
Encore un conflit !... à quand donc la paix sociale ! Celui de Cholet fut provoqué, comme toujours, par une baisse de salaires, les ouvriers, non responsables de la crise, devant en payer les conséquences par un manque à gagner qui se traduit par des privations, des sacrifices, parfois la misère qui elle, peut pousser plus loin... LES CAUSES

Qui s'y frotte, s'y pique...
Les deux Syndicats ouvriers (lièvre et métallurgie) ont distribué 655 francs d'indemnités et secours de toute nature (chômage, naissance, secours au soldat, etc.) à leurs adhérents, pendant le premier semestre de l'année 1935. Et dire qu'il y en a encore qui hésitent pour payer leurs cotisations car, disent-ils, c'est de l'argent perdu !...

Dans notre ville, des ouvriers qualifiés travaillent pour 3 francs de l'heure ; des manœuvres spécialisés pour 1 fr. 60 de l'heure, à laquelle vient s'ajouter, il est vrai, un petit pourcentage à la production ; des manœuvres de scierie pour 9 francs par jour. Combien de patrons se contentent d'aussi petits salaires ? G. DIVRAI

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

REAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. -- ENTREE LIBRE

LE BOULET BARRE
EXTREMITES
Une garantie La Marque. Le premier des boulets anglés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tel. 122-40

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 cm
ARMOIRE
3 portes ouvrantes.
LIT DE MILIEU.
LISEUSE dessus marbre.
SOMMIER, MATELAS pure laine.
Traversin deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En rouge de noyer
A partir de 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE
OBJETS D'ART
BIJOUTERIE
M. LAROUSSE
17, rue Villès-Martin, S'-NAZAIRE
Du Choix -- Des Prix
Remise 5 % à tous Syndiqués

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX -- SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété.
PAPETERIE -- MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Pour tous vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tel. 4-64
Renseignements gratuits

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
CAISSE FAMILIALE
de la Loire-Inférieure

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA
Mercerie Moderne
LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie
POITIERS

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ DECRÉ